

BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Développement d'une stratégie globale de redéploiement du sport
dans les espaces verts en Région de Bruxelles-Capitale

Phase 1 : Étude

Avril 2017



Table des matières

Table des matières.....	2
Enjeux de la pratique physique et sportive en plein air.....	5
1. Avantages et nuisances liés à la pratique sportive dans les espaces publics	8
1.1. Les avantages de la pratique d'une activité sportive	8
a) Aspects santé et bien être.....	8
b) Aspect socialisation	9
1.2. Les bienfaits de l'accessibilité à des activités physiques dans l'espace public	10
a) Aspect économique (coût de la pratique).....	10
b) Aspect pratique	10
c) Aspect convivial	10
d) Aspects service aux associations et aux écoles	10
e) Aspects promotion de l'activité physique.....	11
1.3. Les nuisances potentielles.....	11
a) Dégâts potentiels, dégradations de l'espace lui-même.....	11
b) Perturbations sonores	11
c) Perturbations esthétiques.....	11
d) Regroupement d'individus, conflits potentiels	12
e) Perturbation de la faune et de la flore	12
2. Les sports praticables dans l'espace public	14
3. Critères et catégorisation	16
3.1. Type d'infrastructure et/ou d'espaces (angle de l'aménagement).....	16
a) Infrastructures spécifiques :	16
b) Espaces hors infrastructures spécifiques :	18
3.2. Critères liés aux types de pratique (angle de l'usage)	19
a) Selon l'accessibilité à l'activité sportive, sous différentes formes	19
b) Selon la diversification potentielle des pratiquants	20
c) Selon les pratiques spécifiques de groupes cibles.....	20
d) Selon les caractéristiques organisationnelles	20
e) Selon l'implantation spatiale de la pratique	20
f) Selon l'étendue de la pratique en Région de Bruxelles-Capitale	20
g) Selon les impacts socio-environnementaux.....	20
Etat des lieux de l'offre en Région de Bruxelles-capitale.....	22
1. Offre en infrastructures	26
1.1. Infrastructures dédiées à la pratique spécifique d'un ou plusieurs sports.....	26

a) Pétanque	28
b) Football	30
c) Basketball	33
d) Tennis de table	36
e) Fitness et street work-out	38
f) Parcours santé	40
g) Sports de glisse	41
h) Athlétisme	43
i) Volleyball	44
j) Tennis	45
k) Rugby	46
l) Handball	47
m) Baseball	47
n) Cricket	47
o) Golf	48
p) Badminton	48
q) Hockey sur gazon	48
r) Piste finlandaise	48
1.2. Infrastructures permettant la pratique de sports pour lesquels elles n'ont pas été spécifiquement conçues	50
2. Espaces permettant la pratique d'un sport (hors infrastructure)	52
2.1. Grandes étendues de pelouses ou d'espaces minéralisées	52
a) Activités sportives pouvant être pratiquées au sein de ces espaces	53
b) Offre en grandes étendues de pelouses ou espaces minéralisées en Région de Bruxelles- Capitale	55
2.2. Chemins	56
a) Activités sportives pouvant être pratiquées au sein de ces espaces	56
b) Offre en chemins en Région de Bruxelles-Capitale	57
2.3. Parcs et bois (hors pelouses et chemins)	59
a) Activités sportives pouvant être pratiquées au sein de ces espaces	59
b) Offre en parcs et bois en Région de Bruxelles-Capitale	60
2.4. Plans d'eau	62
a) Activités sportives pouvant être pratiquées au sein de ces espaces	62
b) Offre en plans d'eau en Région de Bruxelles-Capitale	63
2.5. Espace public en général	64
3. Synthèse	65
3.1. Offre en terrains « multisports »	65

3.2. Offre en sentiers et infrastructures de conditionnement physique.....	66
3.3. Infrastructures sportives par commune	66

Enjeux de la pratique physique et sportive en plein air

C'est devenu une évidence, favoriser l'accès à des activités physiques régulières, et ce au sens très large du terme, permet de générer de nombreux bienfaits et bénéfices, tant pour la collectivité en général que pour les pratiquants en particulier.

Il n'est pourtant pas si loin le temps où la question se posait en termes quasi opposés, il y a une centaine d'années à peine, il fallait tout simplement bouger pour vivre ou survivre : Cultiver, récolter, travailler manuellement, transporter l'eau, se déplacer, ... Et c'est plutôt avec soulagement que notre société moderne a vu apparaître l'automatisation de la plupart de ces tâches et la sédentarisation progressive, sans se douter de ses effets pervers.

Car avec l'apparition des machines, des véhicules, des téléphones puis même des ordinateurs, l'homme a construit graduellement un univers où l'activité physique a pratiquement été exclue de son quotidien. Notre qualité de vie en général et notre bien-être en particulier commencent maintenant à en subir les méfaits, notre corps et notre esprit ont besoin de bouger pour bien fonctionner.

Approche de cette étude

Dans un premier temps, il apparaît important de mettre en évidence d'une manière exhaustive les enjeux liés à la pratique d'une activité sportive dans les espaces verts. Cette première étape permettra de replacer la mission dans un contexte « macro » et donc notamment d'identifier d'une manière la plus large possible les bénéfices d'une pratique spontanée (on évoquera bien sûr les bénéfices en matière de santé et de bien-être, mais aussi en termes de convivialité, de socialisation...) tout en ne négligeant pas non plus les contraintes ou les inconvénients qui pourraient être potentiellement associés à cette même pratique (comme des nuisances sonores, des dégâts au niveau de la flore, des perturbations de la faune, des nuisances d'ordre esthétique ...).

Cette première étape aura également pour objectif d'établir une grille de critères ainsi qu'une typologie des différentes formes d'activités sportives pouvant être pratiquées dans les espaces verts, et ce tant d'une manière formelle (en bénéficiant d'une infrastructure spécifique dédiée à cette pratique), que de manière informelle (par exemple par l'utilisation d'un simple chemin pour pratiquer de la marche nordique, d'une pelouse pour jouer au football ou proposer un cours collectif de Yoga...).

Des critères distinctifs seront ainsi pris en compte pour permettre la catégorisation et la typologie de ces activités, comme par exemple : Est-ce une activité individuelle ou plutôt collective ? Sa pratique est-elle plutôt destinée aux jeunes ou alors est-elle accessible à une autre catégorie d'âge ? nécessite-telle un matériel spécifique indispensable, ...

Cette analyse globale se basera principalement sur les pratiques en Région de Bruxelles-Capitale, mais un intérêt sera également porté ailleurs en Belgique ainsi qu'à l'étranger afin de ne pas trop restreindre le champ d'investigation et par la suite limiter les recommandations qui pourront en découler ultérieurement (ce qui est au programme de la phase 3).

Notion d'activité sportive et d'espace public

Avant tout, il importe de définir la notion d'activité sportive et d'espace public afin de cibler le champ d'investigation de cette étude :

- Il est difficile de définir une frontière claire et distincte entre sport et activité physique. S'il est évident que promener son chien dans un parc est une simple activité physique et que participer à un match de basketball, c'est pratiquer un sport, il existe par contre de nombreuses autres situations où il est plus difficile d'être aussi catégorique.

Selon l'OMS, une activité physique correspond à « tout mouvement produit par les muscles squelettiques et qui engendre une dépense énergétique plus élevée que celle au repos ».

L'immense majorité des sports impliquent une forme d'activité physique (les seules exceptions, toujours discutables, se retrouvent dans les sports de précision ou très calmes, comme la pêche, le tir couché, mais aussi d'autres « jeux » ...).

On conçoit généralement le sport comme une activité physique qui se réalise de manière organisée avec un cadre, des règles, une recherche de performance et un éventuel système de compétitions.

Mais qu'en est-il lorsque l'on fait « des passes avec un ballon sur une pelouse » ? Est-ce différent lorsque l'on respecte un terrain délimité et que l'on vise un but ? Doit-on introduire une notion de loisir sportif qui bénéficierait d'un statut intermédiaire ?

De manière générale, on pourrait simplifier en considérant que l'activité physique « simple » est surtout déclinée autour de l'action de bouger, de se déplacer, d'effectuer des activités de la vie quotidiennement impliquant du mouvement (marcher, monter les escaliers, se déplacer à vélo, jardiner, ...) et que cette activité ne sera pas prise en compte dans la présente étude.

Mais est-ce vraiment indispensable de connaître la frontière précise entre activité physique et sport ? Se promener est une simple activité physique, marcher plus vite peut vite devenir de l'entraînement sportif ... Un marathonien aux ambitions Olympiques utilise généralement les chemins des parcs et des forêts dans sa quête sportive.

Afin de délimiter le cadre de la mission, les pratiques prises en compte relèvent de la définition du sport (cf. ci-dessus) même si les infrastructures ou espaces permettant la pratique sportive retenue peuvent également être utilisés pour des pratiques relevant plus du loisir actif.

- Les espaces publics pris en compte dans le cadre de cette étude sont les espaces verts et espaces publics répondant aux conditions minimales suivantes¹ :
 - **Être accessibles à tous** en droit. C'est ce qui définit le caractère public d'un espace. La libre circulation des personnes doit y être garantie. Sont donc à exclure de l'inventaire, par exemple, les campus scolaires ou universitaires, ou encore les grands complexes de logements (publics ou privés), où la circulation est tolérée de facto, mais dépend de

¹ Pour plus de cohérence avec les approches précédentes développées par Bruxelles Environnement, ces conditions s'inspirent de celles retenues dans le cadre de l'« INVENTAIRE DES ESPACES VERTS ET ESPACES RÉCRÉATIFS ACCESSIBLES AU PUBLIC EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE » (2009, BRAT).

l'autorité de la direction, du rectorat, de la société de logements, de la copropriété, etc. De même, les zones agricoles sont exclues, en raison de leur caractère privé.

Par ailleurs, aucun critère de droit, quel qu'il soit (appartenance à une communauté, un groupe, un club...) ne peut limiter l'accès des personnes aux espaces repris au présent inventaire. Les espaces verts de propriété privée, mais qui sont tenus par convention ou autre mécanisme (ex. charge d'urbanisme) à une ouverture au public, sont pour leur part pris en compte (Kauwberg, Scheutbos...).

- **Être accessibles de fait.** Les espaces accessibles en droit mais qui ne le sont pas pour des raisons pratiques (isolement entre des axes de circulation, fermeture par des palissades...) ne sont pas retenus dans l'inventaire.
Les espaces retenus peuvent toutefois, pour des raisons pratiques, être entièrement ou partiellement inaccessibles à des catégories de personnes (personnes handicapées, personnes âgées...) ou d'usagers (parents avec poussettes pour enfants, cyclistes...).
- **Être accessibles gratuitement.** Aucun espace dont l'entrée serait soumise à une contribution financière (sous quelque forme que ce soit : cotisation, forfait...) ne peut être pris en compte à l'inventaire. Sont donc exclus, par exemple, les centres sportifs fermés, les parcs thématiques payants (de type parc animalier), etc.
- **Permettre une fonction de séjour ou de cheminement :**
 - o La fonction de séjour implique que ces espaces doivent être aménagés dans le but qu'un arrêt, un séjour ou un rassemblement de personnes y soit possible, voire suscité. Ainsi, la présence de mobilier urbain, et principalement de bancs, est l'un des critères de sélection. Ce critère permet notamment d'éliminer l'immense majorité des « espaces verts » résiduels directement liés à l'aménagement des voiries et à la régulation du trafic routier. Ces éléments n'ont aucun intérêt dans la problématique en jeu. Sont ici visés : certains ronds-points, les bermes centrales et latérales, les îlots directionnels, etc.
 - o La fonction de « cheminement » correspond à des cheminements qui, même s'ils ne permettent pas de séjour – notamment parce qu'ils sont linéaires –, jouissent d'un cadre verdoyant public ou privé. On retrouve ici les chemins et sentiers qui passent entre des espaces verts non repris à l'inventaire, par exemple des terres agricoles, des espaces verts privés, des centres sportifs à ciel ouvert, etc. Plusieurs caractéristiques secondaires sont indispensables : le cheminement n'est pas carrossable, il n'est pas en contact direct avec la circulation routière, il est public et son rôle dépasse le simple raccourci, il relève donc réellement de la promenade, ce qui implique une longueur minimale. Avec ces critères, seuls les cheminements (hors espaces verts) participant directement à la qualité du cadre de vie sont pris en compte. Les nombreux cheminements liés à des espaces viaires résiduels sont, quant à eux, exclus du champ de l'étude.

1. Avantages et nuisances liés à la pratique sportive dans les espaces publics

Ce premier chapitre décrit les avantages liés à la pratique sportive dans l'espace public. Il décrit également certaines nuisances liées à cette pratique qu'il convient de prendre en compte lors de tout aménagement.

1.1. Les avantages de la pratique d'une activité sportive

a) Aspects santé et bien être

Il est scientifiquement établi que l'activité physique régulière, raisonnable et adaptée améliore ce que l'on peut appeler la « condition physique générale » et a de nombreux effets bénéfiques sur l'organisme de chaque individu. En résumé, **bouger rallonge la vie et en améliore sa qualité.**

La pratique régulière d'une activité physique :

- Assure une prévention primaire et secondaire des maladies cardio-vasculaire (Hypertension, maladie coronarienne, AVC). On entend par prévention primaire, les mesures prises afin d'éviter une maladie et par prévention secondaire celle qui vise à prévenir les récives.)
- Assure la prévention d'un nombre très importants de maladies et de problèmes de santé en général (énumération non-exhaustive : certains cancers, réduit les risques de diabète, réduit le risque de lombalgies, ...)
- Facilite la respiration et l'adaptation du cœur à l'effort modéré, l'essoufflement est alors moindre lorsque l'organisme est confronté aux efforts de la vie de tous les jours (escaliers, déplacements, activité professionnelle, ...)
- Entretien et améliore les qualités neuromusculaires, ce qui permet de mieux supporter les multiples « stress » musculaires de la vie quotidienne (port de charges, activité professionnelle, travaux domestiques, ...)
- Entretien et améliore la mobilité articulaire, rend plus aisés les gestes de la vie (se vêtir, se laver, faire des travaux ménagers, ...), et réduit les effets de l'âge.
- Réduit sensiblement les douleurs liées à l'arthrose, réduit les troubles digestifs, lutte contre l'ostéoporose, ...
- Améliore la qualité du sommeil.
- Lutte efficacement contre le stress, la dépression, l'anxiété.
- Stimule l'immunité anti-infectieuse.
Ralentit le processus de vieillissement et protège contre la perte d'autonomie.
- Assure plus d'entrain, de « tonus » et a même un impact positif sur le moral du pratiquant.

Pour retirer des bénéfices conséquents de la pratique d'activités physiques et/ou sportives, on recommande généralement aux adultes d'en pratiquer quotidiennement 30 minutes, et ce à une intensité modérée (légère augmentation de la fréquence cardiaque et du rythme respiratoire). Pour les jeunes, on parle de 60 minutes par jour.

b) Aspect socialisation

L'accès à des activités physiques et/ou sportives dans l'espace public peut également participer à la socialisation des individus. En effet, c'est en pratiquant un sport, quel qu'il soit, que l'individu s'imprègne de certaines règles sociales.

Le rôle du sport se caractérise alors par :

- Un apprentissage du mode d'agir et de penser
- Un dépassement des différences
- Un renforcement des liens avec le groupe social
- Un sentiment d'appartenance à "une deuxième famille", un attachement à l'équipe
- Une forme d'expression : interagir, communiquer, se faire accepter, se faire écouter...
- Vouloir être avec d'autres, partager avec d'autres, établir un contact avec d'autres, avoir une cohésion de groupe

Pratiquer un sport en équipe permet aux individus de partager quelque chose en fonction des classes sociales, du sexe, de l'origine... Il permet aussi de transformer un individu, qu'il soit jeune ou plus âgé, en citoyen responsable, de lui faire accepter un modèle de comportement vers un objectif de contrôle de lui-même. De même, l'espace sportif constitue un lieu de développement du fair-play et aussi du respect des règles.

La pratique sportive autorise aussi la rencontre de jeunes, mais aussi d'adultes, de seniors, de voisins du quartier et que l'on n'aurait pas rencontré en restant à la maison. Cela va donc favoriser la rencontre, les échanges, la compréhension d'autres cultures et donc encourager le vivre ensemble. Les parents pourront également se rencontrer autour du terrain de sport fréquenté par leur enfant.

Plus spécifiquement, certains quartiers sont l'épicentre d'un phénomène d'exclusion se traduisant par des taux de chômage, d'échec scolaire et même de délinquance juvénile voire de précarité plus élevés que dans d'autres quartiers. L'activité sportive peut alors être un outil, parmi d'autres, pour lutter contre les troubles de la socialisation. Le « Sport », cet objet ludique, réglementé, consensuel, peut constituer un moyen efficace de resocialisation et de prévention de la délinquance.

Dans ces conditions, les bienfaits de l'activité physique et sportive s'appuient sur trois dimensions : d'abord l'amélioration des relations interpersonnelles, ensuite la canalisation de l'agressivité, et enfin le dépassement de ses limites. Ces trois objectifs permettent l'apprentissage de la règle sportive devant conduire à l'intériorisation de la règle sociale.

Mais attention, la pratique non encadrée d'une activité sportive pratiquée dans un parc ou autre espace public ne garantit hélas pas toujours ces bienfaits. Y associer une structure de type club ou association est souvent un plus mais n'est pas une nécessité absolue. La pratique sportive non encadrée peut néanmoins avoir aussi des aspects très positifs en permettant aux jeunes de développer une certaine forme d'autonomisation quant à la gestion des règles et des conflits sans l'intervention d'un adulte ou d'un arbitre. Cette forme d'autogestion peut s'avérer grandement bénéfique et permettre même d'accélérer le processus de maturation de l'individu.

Dans un autre ordre d'idées, l'absence de compétition formelle aura tendance à dédramatiser l'acte sportif, car l'individu viendra pour jouer plutôt que pour gagner. Cet aspect très simple peut tout changer au niveau des relations interpersonnelles.

Dans un espace comme un parc, on peut mélanger sport et convivialité (promenade, pique-nique ...) et le lieu peut alors même remplacer la buvette des clubs sportifs classiques. On vient y faire du sport,

mais on y reste aussi pour manger et boire, et donc aussi rencontrer les autres, ceux avec qui on a partagé une activité sportive par exemple, le tout autour d'une table improvisée.

On peut énumérer, sans arriver à être exhaustif, d'autres impacts sur la socialisation en fonction de la pratique sportive ou de l'espace sportif que l'on propose : le renforcement de liens familiaux intergénérationnels, la possibilité de sortir les personnes âgées de l'isolement, le mélange des milieux sociaux, proposer une forme d'indépendance aux jeunes filles n'ayant pas accès au sport, etc.

Dans une ville aussi cosmopolite que Bruxelles, l'aspect socialisation est un enjeu tout aussi important que celui de la santé et le sport en plein air est clairement une opportunité très importante pour contribuer au vivre ensemble.

1.2. Les bienfaits de l'accessibilité à des activités physiques dans l'espace public

La seconde dimension de cette étude, outre l'activité sportive en tant que telle, est la possibilité de la pratiquer dans l'espace public et d'avoir un accès libre à cette pratique (sans inscription et gratuitement). Les avantages de cette offre spécifique sont nombreux :

a) Aspect économique (coût de la pratique)

Le coût lié à la pratique d'un sport ou d'une activité physique (Cotisation du club, prix d'entrée à la piscine, location d'un terrain, ...) reste un frein à l'accès à l'activité sportive pour le plus grand nombre.

Une enquête récente a recensé que 41 % des enfants à Bruxelles aujourd'hui naissent sous le seuil de pauvreté. L'accès à une activité physique gratuite est donc un enjeu important pour les Bruxellois, et la mise à disposition gratuite d'espaces favorise cet accès et encourage une pratique régulière.

b) Aspect pratique

La facilité d'accès à des infrastructures et leur proximité représentent des incitants très intéressants à la pratique sportive. Cette simplicité incite à une pratique plus spontanée, car il n'est pas nécessaire d'aller bien loin, il est possible de pratiquer le sport lorsqu'on le souhaite, sans devoir s'inscrire ni respecter d'horaires précis.

c) Aspect convivial

L'accès à ces infrastructures, a fortiori dans un mode d'activités spontanées, favorise les rencontres avec d'« autres personnes » que l'on n'aurait pas forcément croisées, et donne en plus la possibilité de pratiquer un sport avec qui on le souhaite, sans que cette personne ne doive par exemple être inscrite dans un club.

d) Aspects service aux associations et aux écoles

Le tissu associatif est très important sur Bruxelles, que ce soit les maisons de jeunes, les maisons médicales, les mouvements de jeunesse ... Il existe des associations pour tout type de public. En général ces associations ont des moyens financiers limités et n'ont que peu accès aux espaces sportifs classiques dédiés en priorité aux clubs sportifs classiques. Les espaces extérieurs libres d'accès sont une opportunité idéale pour que ces associations puissent pratiquer leurs activités

Les écoles sont aussi souvent en pénurie de lieux adaptés ou non pour assurer les cours d'éducation physique. La mise à disposition d'espaces sportifs en plein air, variés et de qualité, peut apporter une solution pratique très intéressante.

e) Aspects promotion de l'activité physique

En dehors de l'école, du club sportif et de la visite éventuelle chez un médecin, il y a peu d'endroits où de circonstances qui permettent réellement la promotion de l'activité physique.

Les espaces sportifs disséminés dans les parcs peuvent inciter à la pratique sportive de par leur présence et de par la signalétique pédagogique qu'il y a moyen de mettre en place. Ces espaces sportifs peuvent être également utilisés par les administrations communales, régionales ou les clubs, associations, ... pour organiser des animations régulières ou des événements ponctuels

1.3. Les nuisances potentielles

La pratique de certaines de ces activités peuvent être à l'origine de nuisances, que ce soit pour l'espace lui-même, pour les autres utilisateurs de l'espace, pour les voisins, ou alors plus globalement pour l'environnement. Différents types de nuisances peuvent être identifiées. Elles sont reprises ci-dessous par type :

a) Dégâts potentiels, dégradations de l'espace lui-même

- La pratique de certaines activités physiques et/ou sports peut endommager les pelouses, les arbres, les plantes et l'espace public en général ;
- Dégradation potentielle du matériel spécifique, de l'infrastructure, qu'elle soit involontaire, de par la simple pratique, de par l'usure ou du fait des conditions météorologiques, ou qu'elle soit au contraire volontaire et gratuite, de la part d'utilisateurs ou d'autres visiteurs ;
- Les chemins non macadamisés peuvent être potentiellement abîmés par les vélos et les autres engins à roues ;
- Les espaces d'eau, étangs, ... peuvent être dégradés par la présence et/ou le passage de bateaux ou d'individus (berge, flore et faune aquatique, ...).

b) Perturbations sonores

- Bruit provoqué par l'enthousiasme des participants, cris, ...
- Bruit spécifique à l'activité mais qui peut « porter » assez loin (rebond d'un ballon de basket sur le sol et sur un panneau, ...).

c) Perturbations esthétiques

- Certains dégâts dus à la pratique ou à la présence humaine (Voir point « dégâts potentiels») peuvent également engendrer des perturbations esthétiques.
- Une fréquentation importante dans un lieu va de pair avec l'augmentation des déchets. Ces déchets peuvent, soit « déborder » si les poubelles sont insuffisantes ou trop petites, soit se retrouver un peu partout en cas d'incivisme.

- Une infrastructure sportive (terrain de sport macadamisé, structure de fitness, goals, ...) peut être perçue comme une agression visuelle par les amoureux d'un espace naturel le plus sauvage possible.

d) Regroupement d'individus, conflits potentiels

- Certains espaces peuvent devenir un « lieu de rendez-vous » de groupes d'individus qui pourraient potentiellement mettre mal à l'aise des visiteurs ou les voisins.
- Des conflits pour l'utilisation de certains espaces peuvent apparaître, discussions, conflits, cris...
- Potentialité de conflits en rapport avec points précédents (entre voisinage et utilisateurs par exemple, en cas de bruit excessif ou de dégradation flagrante de l'endroit)

e) Perturbation de la faune et de la flore

- La présence humaine, le bruit, les déplacements, ... peuvent effrayer et gêner le comportement habituel de la faune présente sur les lieux (tant les oiseaux, les mammifères, les insectes, les batraciens ...).
- La présence répétée aux mêmes endroits peut entraîner un excès de déchets et du piétinement de la flore et des sols.
- Les espaces aquatiques peuvent également être pollués (par des détritiques, ...)

1.4. Les contraintes que représentent ces nuisances potentielles

Les nuisances décrites ont une série de retombées négatives du point de vue de la gestion des espaces occupés par des activités sportives. Les gestionnaires de ces espaces peuvent en effet être amenés à considérer la pratique de sports comme contraignante. Les motifs en sont les suivants :

a) Espace

Les infrastructures sportives dédiées au sport consomment de l'espace. De même, la pratique d'un sport hors infrastructure représente aussi une consommation temporaire d'espace. L'espace ainsi affecté à ces pratiques, de manière permanente ou temporaire, ne peut être exploité par les autres usagers de l'espace public. La question du partage des espaces publics se pose donc, le sport étant favorisé ou accepté au détriment d'autres activités ou ... tels que la détente, le recueil, mais aussi la biodiversité.

b) Gestion et coût

L'entretien des infrastructures sportives et des espaces utilisés par les sportifs représentent des tâches importantes, chronophages et coûteuses. Par exemple, les terrains de sport peuvent se dégrader au fil de l'usure et les sentiers accueillant les joggeurs peuvent se tasser au fil des passages. Ces dégradations impliquent des travaux coûteux, qui peuvent être perçus comme une dépense

c) Encadrement

Le regroupement d'individus au sein de terrains de sport peut se traduire en des configurations au sein desquelles les usagers non-habituels se sentiraient exclus. Des animateurs encadrant les infrastructures peuvent pallier à cette dualité.

d) Réponses apportées à ces contraintes et nuisances

Toutes ces contraintes génèrent des travaux et coûts de gestion. De manière générale, le choix d'aménager ou de maintenir un espace permettant la pratique du sport est donc un choix posé au détriment d'autres options, les budgets et effectifs n'étant pas limités.

Certaines pratiques visent ainsi à encadrer ces contraintes et nuisances. En voici quelques exemples :

- Les pelouses du parc de Bruxelles sont interdites au joggeur à l'aide de panneau de signalisation disposés en nombre. Ceux-ci doivent donc courir sur les sentiers afin d'éviter de détériorer les étendues de pelouse.
- Horaire de terrain agoraspace ?

2. Les sports praticables dans l'espace public

Théoriquement, la plupart des sports pourraient être pratiqués dans l'espace public. La définition de la notion d'espace public (impliquant gratuité et accès à l'infrastructure) rend toutefois certaines pratiques plus complexes que d'autres au regard des infrastructures ou encadrement qu'elles nécessitent et/ou de la faible demande à laquelle elles répondent. Le tableau ci-dessous (Tableau 1) reprend la liste des sports praticables dans l'espace public et leur besoin en infrastructure. Les sports repris dans ce tableau sont ceux qui seront considérés dans la présente mission.

Certains sports ne sont pas repris de cette liste et ne seront donc pas pris en compte dans la présente étude, pour diverses raisons :

- Soit ils ne sont pas praticables dans l'espace public : il s'agit de sports essentiellement indoor nécessitant des infrastructures spécifiques (squash, gymnastique sportive, hockey sur glace...);
- Soit leur pratique présente un risque élevé et implique un encadrement (escalade, plongeon, biathlon, tir à l'arc, accrobranche...);
- Soit ils ont plus été considérés comme du loisir actif et ne sont pas repris comme sport : cuistax, pédalo, paintball, etc.

Tableau 1 : Sports praticables dans l'espace public et besoin en infrastructures

	Infrastructures spécifiques nécessaires		
	Indispensable	Eventuellement utile	Pas nécessaire
Accro Gym		v	v
Activité circacienne		v	v
Aqua Gym	v		
Arts martiaux			v
Sports de combat			v
Athlétisme		v	v
Badminton		v	
Balade à poney / âne			v
Base-ball		v	
Basket-Ball	v		
Beach-volley	v		
Cours collectif cardio		v	v
Equitation		v	
Escrime		v	
Flag football		v	v
Football (3 types d'espace)		v	v
Football américain (2 types d'espace)		v	v
footgolf			
foottennis	v		
Golf	v		
Handball	v		
Hockey sur gazon	v		

Jeux de piste / Geocatching/course orientation			
Jogging			v
Canoë-Kayak	v		
Marche			v
Marche nordique			v
Mini-foot		v	
Paddle (sur l'eau) stand up paddle	v		
Padel tennis	v		
Parkour			v
Patins à roulette		v	v
Pêche		v	v
Pétanque		v	v
Planche à voile	v		
Roller			
Roller soccer, roller hockey			
Rope Skipping			v
Rugby		v	v
Ski de fond sur roulette			v
Sport collectif relaxation			v
Street Work-out / cross fit			
Tennis	v		v
Tennis de table	v		
Touch tennis	v		
Trotinette			v
Ultimate frisbee		v	v
Volleyball	v		
VTT		v	v
BMX		v	

3. Critères et catégorisation

Ce chapitre vise à explorer différents critères permettant de catégoriser les différentes pratiques sportives dans l'espace public. Le principal critère correspond au type d'infrastructure et/ou d'espace nécessaire à la pratique de telle ou telle activité. Ce critère est donc lié à l'aménagement de l'espace public. Les autres critères sont eux liés à l'usage que l'on fait de l'infrastructure disponible ou de l'espace public et donc au sport en tant que tel, sachant que pour un type d'espace ou d'infrastructure, plusieurs usages sont possibles.

3.1. Type d'infrastructure et/ou d'espaces (angle de l'aménagement)

Ce critère est le principal critère en ce qu'il détermine les possibilités d'usage et donc l'offre disponible. Il correspond également au premier critère à prendre en compte par les aménageurs de l'espace public pour favoriser la pratique de telle ou telle activité.

De nombreux types d'espaces rencontrés à l'extérieur en général et dans les espaces verts en particulier, autorisent, permettent ou même encouragent la pratique d'une activité sportive. Par ailleurs, l'espace public dispose également d'infrastructures spécifiques destinées à certaines pratiques sportives. Figure ci-dessous une énumération (quasi) exhaustive de ces infrastructures et espaces, en y associant chaque fois le genre d'activités sportives qu'ils peuvent accueillir.

a) Infrastructures spécifiques :

Il s'agit d'infrastructures aménagées dans l'espace public et qui sont dédiées spécifiquement à la pratique d'un ou plusieurs sports. Ces infrastructures sont les suivantes :

- **Terrain de sport de ballon (foot, handball, basketball...) :**
 - Infrastructures spécifiquement prévues pour la pratique d'activités sportives (souvent « en dur » pour éviter le vandalisme) avec marquage au sol, goals, barrières...
 - Sont soit destinées à la pratique spécifique d'un sport, soit destinées à la pratique de plusieurs sport (terrain combiné multisport)
 - Surtout dédiées à la pratique du minifoot, basketball, handball, ... mais possibilité d'y pratiquer d'autres sports ou activités physiques
- **Panier(s) de Basketball (hors terrain)**
 - Pratique individuelle ou collective de basketball (précision, initiation, entraînement, match....)
 - Petits matchs/jeux « 2 équipes sur 1 seul panier »
- **Piste d'Athlétisme (piste standard ou « adaptée »)**
 - Pratique individuelle ou collective des activités athlétiques de base : course de vitesse, course plus longue, relais, course de haies, sauts, lancers ...
- **Espace roller et/ou skateboard / BMX**
 - Pratique des sports à roulettes (et à roues le cas échéant), skateboard, rollers, vélos type BMX...
- **Fitness et musculation en extérieur**
 - Infrastructures permettant la pratique individuelle du fitness, de la musculation ou du streetworkout, soit par l'installation simple de structures permettant des exercices (barre de traction, cordes ...), soit des « machines » spécifiques de fitness permettant

la pratique d'exercices cardio (Vélos, elliptiques, « balançoires », rameurs, ...) et d'exercices musculaires (Presses à jambes, presses à épaules, à pectoraux, etc.)

- **Piste de pétanque outdoor** (ou semi indoor)
 - Pratique de la pétanque
- **Tables de tennis de table**
 - Pratique du tennis de table
- **Parcours de jogging/ marche / marche finlandaise balisé**
 - Installé principalement sur des chemins (parc, bois, forêt, ...) mais envisageable dans un espace semi urbain (trottoirs, place, ...) pour peu que la circulation ne soit pas trop abondante.
 - Activités de course à pied, de marche et de marche nordique principalement, le balisage permettant l'initiation (style « start to run »), l'entraînement (les facteurs distance/temps) et éventuellement l'évaluation de son niveau de condition physique.
- **Parcours « santé »**
 - Combinaison des infrastructures « fitness extérieur » et « balisage ».
 - Permet de combiner déplacement sportif ou semi sportif (marche, marche rapide, course, ...) à des exercices naturels divers (cardios ou musculaires, tractions, sauts, soulevés d'objets, suspensions, ...), le tout équilibré et adaptable pour tous les niveaux et ayant un but spécifique de « santé ».
- **Court de tennis**
 - Si court de dimension classique, pratique du tennis
 - Le cas échéant, pratique d'autres sports de raquettes

Par ailleurs, d'autres types d'infrastructures permettant la pratique spécifique d'une activité sportive dans l'espace public peuvent exister même si elles sont moins fréquentes, voire inexistante, en Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit notamment des infrastructures suivantes :

- Terrain de hockey sur gazon
- Terrain de baseball
- Terrain de cricket
- Parcours de disc golf
- Practice de golf ou minigolf outdoor
- Poteaux pour Slacklines
- Parcours finlandais
- Piste de ski de fond

b) Espaces hors infrastructures spécifiques :

En dehors des infrastructures destinées spécifiquement à la pratique d'un sport, certains espaces, présents dans les espaces publics permettent la pratique d'un sport. Ils répondent toutefois également à d'autres fonctions souvent prédominantes par rapport à la pratique sportive (fonction paysagère, d'accès, de promenade, de séjour, de loisir, écologique...). Leur caractère multifonctionnel est susceptible de générer des situations de conflits d'usages. Les espaces peuvent être catégorisés selon les types suivants et pour les pratiques sportives décrites ci-dessous :

- **Chemin**, dans un parc, un bois, une forêt, ...
 - Promenade, marche simple, marche nordique, course à pied, ...
 - Le cas échéant (si le lieu s'y prête) : vélo, rollers...

- **Prairie, pelouse, plaine gazonnée...** Soulignons que ce type d'espace sera d'autant plus accueillant pour ces activités qu'il sera grand, relativement plat et régulier, avec peu d'obstacles et d'arbres en son centre). Ces activités sont aussi envisageables sur des zones planes et asphaltées, ce qui confère certains avantages (pas de boue, moins salissant, plane, ...) mais aussi des inconvénients (sol dur et donc plus dangereux en cas de chute, moins agréable qu'un espace naturel car absence de verdure, ...) :
 - Activités collectives semi informelles, utilisation de l'espace pour la pratique de sports collectifs du genre (non-exhaustif) football, rugby, hockey, volleyball, Ultimate frisbee, Cricket, Kinball, badminton... Activités nécessitant parfois un peu de matériel installé alors par les utilisateurs (Cônes, goals, piquets, poteaux, filets, ...)
 - Autres activités individuelles et/ou collectives informelles de jeux de raquettes, jeux de précision (type pétanque), jeux type « scouts », ...
 - Activités individuelles et/ou collectives « de santé, de bien-être ou de fitness », comme de la gymnastique, des exercices divers de renforcement musculaire (pompes, abdominaux, exercices naturels en général ...), du Yoga ou des mouvements d'Arts Martiaux (kata de Karaté, Tai Chi, ...), de la danse, de la méditation...
 - Activités de vol ou de lancer (frisbee...)

- **« Butte naturelle » + pelouse en pente**
 - Course en côte, sauts, condition physique

- **Parcs, bois et forêts « hors grands chemins et prairies ou plaines gazonnées »**
 - Le cas échéant (si le lieu s'y prête, si les règlements locaux l'autorisent) : VTT, course/marche de « trail », orientation ...
 - Chemins pour chevaux

- **Mobilier urbain** (sans matériel spécifique)
 - « Street Workout » et activités assimilées : Exercices de fitness utilisant le mobilier urbain et d'autres infrastructures présentes pour un autre usage (bancs, escaliers, grilles, murs et murets, ...)

- **Mur**
 - Pratique de nombreux jeux et entraînements sportifs, individuels ou collectifs, avec ballons, balles, raquettes, balle pelote, ...
- **Etang, pièce d'eau, canal ou rivière**
 - Activités sportives comme l'aviron, le kayak, le ski nautique, ...
 - Natation aquagym...
 - La pêche

3.2. Critères liés aux types de pratique (angle de l'usage)

Les critères proposés ci-dessous se rattachent à la pratique sportive et non à l'aménagement : la pratique est-elle collective ou individuelle, vise-t-elle un public cible (jeunes, personnes âgées, filles, garçons...), nécessite-t-elle un encadrement, etc. ? Vu la multiplicité des usages possibles dans un type d'espace ou d'infrastructure, ces critères ne peuvent être rattachés qu'à des pratiques et non à des espaces. C'est sans doute ce qui différencie la pratique dans un club de la pratique libre en espace public : le club propose certains cours destinés à certains publics et selon certaines règles que l'on peut qualifier et quantifier alors que l'espace public met un espace ou une infrastructure à disposition de qui le souhaite et de la manière dont chacun le souhaite.

Dans l'introduction, nous insistons sur le fait que l'accessibilité à des activités sportives est clairement bénéfique pour tous les individus. Il apparaît alors intéressant de diversifier l'offre pour toucher un maximum d'acteurs potentiels. Les sports retenus dans l'étude seront évalués soit via leurs potentiels intrinsèques, soit via la manière dont ils sont perçus et pratiqués par la population active dans les espaces verts en Région de Bruxelles-Capitale.

La typologie des sports résulte donc d'arbitrages définis sur base fonctionnelle et réaliste. Dans l'absolu certains sports ou activités physiques peuvent cependant revêtir des caractéristiques non retenues dans cette analyse. Le but est d'affiner la qualification des différents sports et de proposer un outil objectif d'aide à la décision.

Par exemple, tout le monde est susceptible de pratiquer tous les sports (quel que soit le sexe ou l'âge), dans la pratique toutefois, certaines activités sont plus le fait de l'une ou l'autre catégorie de personne. Ce critère n'est donc pas exclusif mais vise à décrire le profil le plus courant des personnes ou groupement pratiquant l'activité.

Le schéma ci-dessous reprend les critères pris en compte pour évaluer les pratiques sportives. La caractérisation de chaque sport en fonction de ces critères est reprise dans tableau figurant en annexe. Soulignons que certains critères devront être précisés après les réunions organisées avec les acteurs ou les usagers pratiquants sports ou activités physique dans les espaces verts.

Les principaux critères permettant de distinguer les pratiques sportives sont les suivants :

a) Selon l'accessibilité à l'activité sportive, sous différentes formes

- Suivant les aptitudes physiques nécessaires à la pratique sportive, c'est-à-dire la condition physique en général ;

- Suivant le niveau technique d'une activité, c'est-à-dire la complexité requise par un sport donné ;
- Suivant le matériel requis et les coûts afférant à une activité, freinant potentiellement la pratique.

b) Selon la diversification potentielle des pratiquants

- Suivant la dominance éventuelle d'un genre (masculin ou féminin) ;
- Suivant le potentiel accès aux séniors voire le caractère intergénérationnel ;
- Suivant l'accessibilité potentiel aux personnes handicapées.

c) Selon les pratiques spécifiques de groupes cibles

- Considérant que le sport soit fortement pratiqué en clubs, voire en mouvements ou associations de jeunesse ;
- Par ailleurs, considérant que le sport soit fortement pratiqué en famille ;
- Ou enfin, que le sport soit pratiqué dans des milieux encadrés spécifiques tels que l'enseignement ou la santé.

d) Selon les caractéristiques organisationnelles

- Suivant que l'activité se pratique de manière individuelle ou collective ;
- Suivant que l'activité se pratique de manière encadrée ou non-encadrée (notamment en termes de sécurité, de prévention des accidents, ...) ;
- Considérant le type de pratique, induisant ou non une opposition entre joueurs ou équipes (par exemple : football d'une part et marche nordique d'autre part)

e) Selon l'implantation spatiale de la pratique

- En termes de densité d'espace, à savoir le nombre de participants pouvant pratiquer l'activité au sein d'une surface donnée.

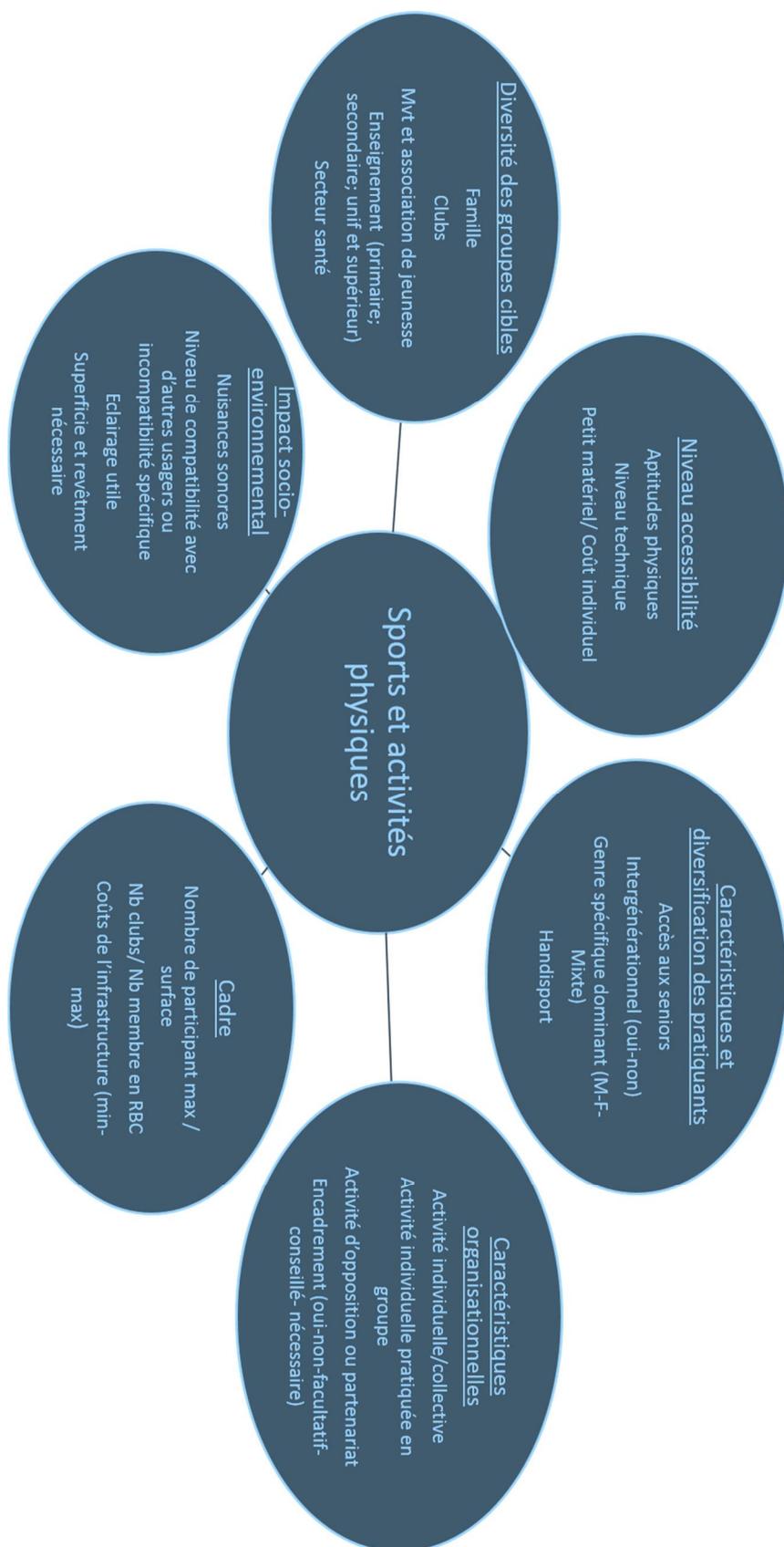
f) Selon l'étendue de la pratique en Région de Bruxelles-Capitale

- Considérant le nombre de clubs ou membres pratiquant l'activité au sein du territoire régional ;
- Suivant les coûts variables des infrastructures requises pour la pratique de ce sport.

g) Selon les impacts socio-environnementaux

- Suivant les éventuelles nuisances sonores et sur la faune et la flore générés par la pratique du sport ;
- Suivant la compatibilité de la pratique de l'activité avec d'autres usagers de l'espace public ;
- Suivant les besoins liés à la pratique de l'activité : éclairage, revêtement, ...

Figure 1 : Critères liés aux types de pratique, selon l'angle de l'usage



Etat des lieux de l'offre en Région de Bruxelles-capitale

La seconde étape de cette étude a pour objectif l'analyse détaillée de ce qui existe d'ores et déjà en Région de Bruxelles-Capitale, soit l'offre actuelle disponible en Région de Bruxelles-Capitale.

Ce chapitre distingue :

- D'une part, les lieux proposant des infrastructures spécifiquement dédiées à la pratique d'un ou plusieurs sports (terrain de foot, skatepark, piste de pétanque...). Pour ces lieux, une distinction est faite entre les sports pour lesquels l'infrastructure a été spécialement conçue et ceux pouvant y être pratiqués même si l'infrastructure ne leur est, à la base, pas destinée.
- D'autre part, les sites permettant une pratique sportive sans pour autant qu'un aménagement spécifique soit prévu (pelouse, chemins...).

1. Méthodologie relative aux infrastructures spécifiquement dédiées à la pratique d'un sport

Afin d'identifier l'offre en infrastructures spécifiquement dédiées à la pratique d'un sport et situées dans l'espace public, l'équipe a tiré parti de sa connaissance assez complète du sujet et s'est basée principalement sur les deux inventaires suivants :

- D'une part, le **Cadastre du Sport bruxellois**, qui répertorie et présente toutes les infrastructures sportives indoor et outdoor, en ce y compris celles présentes dans les espaces publics ;
- D'autre part, **l'inventaire réalisé en 2012 par le BRAT sur les aires ludo-sportives** dont l'objectif était de recenser et de mettre en place un système d'information géographique performant pour les aires de jeux et terrains de sport et assimilés en Région bruxelloise.

Afin de dresser l'état de lieux de ce qui existe déjà, les étapes suivantes ont été suivies :

1. La première étape a consisté à identifier, sur base de l'inventaire réalisé par le BRAT en 2012, les espaces publics disposant d'infrastructure(s) sportive(s) dédiée(s) spécifiquement à la pratique d'un ou plusieurs sports. Pour chacun de ces espaces publics, les sports praticables ont été identifiés de même que le nombre de terrain(s), piste(s) ou site(s) proposé(s) par type de sport. Par exemple, le site du parc du Complexe Sportif d'Evere dispose de deux terrains de football individuels, d'un terrain de basketball individuel, deux structures de fitness, d'un parcours santé et d'un espace skatepark.
2. La seconde étape a visé à combiner les deux inventaires (inventaire BRAT et Cadastre du Sport) afin de valider leur exhaustivité respective. 178 lieux ont été repris de l'inventaire réalisé par le BRAT sur les aires ludo-sportives. Cette base de données a servi de point de départ au BRAT pour y vérifier les 399 données identifiées comme pouvant potentiellement être pertinentes depuis le Cadastre du Sport bruxellois. Soulignons que le Cadastre du Sport ne distingue pas explicitement l'offre sportive située dans l'espace public de celle située hors espace public. Toute l'offre pouvant potentiellement se dérouler en espace public a donc été vérifiée par le BRAT afin de déterminer si elle relevait ou non de l'espace public. Cette première étape a permis la mise à jour de données du BRAT (identification d'infrastructures supplémentaires dans des lieux déjà identifiés comme

disposant d'une offre, identification de 12 nouveaux lieux où des infrastructures sportives ont fait leur apparition depuis 2012...).

3. Afin de vérifier et compléter la base de données ainsi produite, des demandes d'informations complémentaires ont été adressées :
 - À Bruxelles-Environnement, à savoir la liste des derniers investissements réalisés depuis 2012. Cette liste a permis de compléter des informations dans 9 lieux déjà repris.
 - Aux 19 communes, via une demande par mail, afin de connaître les investissements réalisés depuis 2012 dans leur commune. Un total de 11 communes nous ont renvoyé des informations qui ont permis l'actualisation de l'offre sur 15 sites et l'ajout de 15 nouveaux lieux.
4. Enfin, une recherche sur le web et articles de presse, quant aux investissements récents réalisés sur le sport dans l'espace public en région bruxelloise a été réalisée. Cette recherche a permis au BRAT de compléter sa base de données sur 12 sites.

Cette base de données localisée via un GIS reprend l'information quant au type de sport pouvant être pratiqué de manière formelle sur chaque site (tennis, basket, mini-foot, parcours santé, pétanque, - tennis de table...) et au nombre de terrain(s), piste(s), etc. présent(s) par site et par sport.

Les terrains dédiés à la pratique d'un ou plusieurs sports permettent par ailleurs d'autres pratiques que celles pour lesquels ils sont initialement prévus. On peut par exemple faire des échanges de tennis ou de badminton sur un terrain de mini-foot, y faire du handball ou autres jeux de ballon. Il convient toutefois que leur revêtement permette ces pratiques. Une carte représentant les terrains sur lesquels d'autres pratiques que celle(s) pour lesquels ils ont été initialement conçus a également été réalisée. La réalisation de cette carte s'est basée sur l'observation des terrains via photo aérienne (orthophotoplan de 2016 - CIRB) qui a permis de distinguer les terrains :

- en fonction de leur revêtement : les terrains en terre, pelouse ou sable ont été distingués des terrains synthétiques ou en asphalte sur lesquels un ballon ou une balle peut rebondir ;
- en fonction de leur taille : petit terrain (de type agora space ou mini-foot) et grand terrain (terrain de foot ou de rugby).

2. Méthodologie relative aux aménagements (hors infrastructure spécifique)

De nombreuses disciplines sportives peuvent se pratiquer dans l'espace public sans nécessiter d'infrastructure spécifique (marche, jogging, yoga, danse...). Les espaces utilisés sont de différents types (cf. point 2) :

- Les pelouses ou espaces minéralisés de grande taille ;
- Les chemins ;
- Les parcs, bois (hors chemins et pelouse) ;
- Les étangs, pièces d'eau ;
- Le mobilier urbain et l'espace public en général ;

Les deux derniers points n'ont pas été localisés, ceux-ci étant disséminés dans l'ensemble de la région bruxelloise.

Identification des pelouses et espaces minéralisés

Afin d'identifier les pelouses et espaces minéralisés, les étapes suivantes ont été suivies :

1. Le point de départ est la carte des espaces verts accessibles au public (couche cartographique fournie par Bruxelles-Environnement sur base notamment de l'étude « INVENTAIRE DES ESPACES VERTS ET ESPACES RÉCRÉATIFS ACCESSIBLES AU PUBLIC EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE », 2009, BRAT).
2. L'ensemble des espaces répertoriés sur cette carte ont été analysés via photo aérienne afin de déterminer s'ils comportaient ou non de grandes pelouses ou grands espaces minéralisés sur lesquels des pratiques sportives étaient possibles (jeux de ballon, arts martiaux, yoga...). La photo aérienne utilisée est l'orthophotoplan de 2016 (CIRB).
3. En cas d'hésitation, le seuil de superficie minimum 2500m² (soit 50m * 50m ou encore ~1/3 de terrain de foot) a été retenu comme seuil minimum sous lequel les espaces / pelouses n'ont pas été pris en compte. La pratique d'un sport nécessite en effet une certaine superficie à laquelle il faut ajouter la superficie nécessaire à d'autres usages (pour ne pas monopoliser l'usage de la pelouse par un groupe de personnes). La détermination de la taille de ces espaces appelle quelques précautions d'ordre méthodologique. Ces espaces ne font en effet l'objet d'aucune délimitation officielle et n'ont été repérés que sur base des photos aériennes. Leur délimitation est donc localement approximative (notamment dans le cas d'arbres présents à leurs franges).

Identification des chemins

Afin d'identifier les cheminements sur lesquels des activités telles que la course à pied, la marche, marche nordique, ... peuvent être pratiqués, nous nous sommes basés sur :

- le « guide des parcours de course à pieds en Région Bruxelloise (étude du groupe Zatopek de 2014) ;
- la carte des cheminements (couche fournie par Bruxelles-Environnement, sur base notamment de l'étude « INVENTAIRE DES ESPACES VERTS ET ESPACES RÉCRÉATIFS ACCESSIBLES AU PUBLIC EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE », 2009, BRAT) ;
- d'autres recherches sur la marche nordique et le jogging en Région de Bruxelles-Capitale.

La promenade verte a également été ajoutée sur base de la couche cartographique fournie par Bruxelles-Environnement.

Les chemins repris dans cette catégorie correspondent aux principaux sites utilisés pour la pratique du jogging, de la marche.... Il est clair que l'entièreté de l'espace public pourrait être utilisé comme support à ces pratiques sportives.

Plans d'eau

La carte reprend tous les plans d'eau de la base de données Urbis (CIRB), et ce sans qu'aucune restriction ne soit appliquée. Ils font néanmoins l'objet d'une discussion dans la partie 2, décrivant les différents critères qui les caractérisent et qui permettent la pratique de sports variés.

1. Offre en infrastructures

1.1. Infrastructures dédiées à la pratique spécifique d'un ou plusieurs sports

Ces infrastructures sont spécifiquement conçues pour un ou plusieurs sports : par exemple, un terrain de football vise avant tout à la pratique du football. En outre, des terrains multisports sont aussi repris : ces terrains disposent d'aménagements multiples (typiquement, goals et anneaux de sport de ballons, marquages au sol) et ont été conçus afin d'être utilisés pour la pratique de plusieurs sports².

Ce chapitre détaille les types de sport pour lesquels ces infrastructures ont été conçues ainsi que l'état de l'offre relative à chaque type de sport en Région de Bruxelles-Capitale.

Chaque type de sport fait l'objet d'une fiche reprenant :

- Un texte théorique présentant la discipline sportive, les principales caractéristiques de sa pratique et le type d'infrastructure qu'elle requiert ;
- L'offre existante en Région de Bruxelles-Capitale, qui est notamment décrite via les outils suivant :
 - Une carte avec la localisation et le nombre d'infrastructure(s) spécifiquement dédiée(s) à ce type de sport ainsi que les parties du territoire bruxellois situées à moins de 500 mètres du site. Le seuil de 500 m est ici retenu en considérant qu'il s'agit d'une valeur standard de bonne accessibilité par la marche. Au-delà, les déplacements sont ressentis comme des charges plus contraignantes devant notamment faire l'objet d'une organisation supplémentaire liée à la recherche d'un autre mode de transport pour le trajet ;
Sur cette carte, la distinction est faite (le cas échéant) entre les terrains dits « individuels » et « combinés ». En effet, de telles infrastructures peuvent être conçues pour un sport exclusivement (terrain individuel) ou de manière plus polyvalente (terrain combiné), permettant la pratique de plusieurs sports (et ce avec une adaptation des aménagements, revêtements et marquage – le cas le plus populaire étant sans doute le terrain combiné de football et basketball). Ces éventuels terrains individuels et combinés sont distingués suivant un code couleur. Au sein d'un site donné, le nombre de terrain de chaque type – et le nombre de terrain total – est quant à lui déterminé par le rayon des entités représentées sur la carte ;
 - Pour les sports dont l'offre est importante, un tableau reprenant le nombre d'infrastructures de ce type par commune, le nombre d'habitants de la commune et finalement, le nombre d'infrastructures par habitant au sein de la commune ;
 - Une analyse sommaire reprenant l'offre en Région de Bruxelles-Capitale et identifiant les informations sur les communes ou zones les mieux ou moins bien desservies par l'offre en question.

² Ces terrains sont fréquemment désignés par le terme *agora space*, faisant référence aux terrains produits par la firme *Agorespace*.

Les sports sont présentés par ordre décroissant de l'importance de l'offre observée en Région de Bruxelles-Capitale.

Ce chapitre se termine par des sports pour lesquels des infrastructures spécifiques pourraient être installées mais qui sont actuellement inexistantes en termes d'offre dans l'espace public bruxellois (ce qui ne veut pas dire que personne ne pratique ce sport dans l'espace public mais que sa pratique implique l'utilisation, soit d'infrastructures non conçues spécifiquement pour leur pratique - cf. point 1.2, soit d'espace tels les pelouses ou chemins des parcs - voir point 2.

a) Pétanque

Description du sport : Jeu ou sport qui consiste à placer le maximum de boules le plus près possible d'une petite sphère de bois servant de but.

Type de pratique : pratique collective

Type d'infrastructure : Un terrain de pétanque est une surface dotée d'un revêtement flexible limitant les déplacements des boules lancées. Ce terrain est habituellement encadré de bordure (Figure 2). Les terrains équipés de bancs sont particulièrement appréciés. Il n'y pas de terrains couverts en Région de Bruxelles-Capitale.

Public cible : large – mais moins pratiqué par les enfants



Figure 2 : terrains de pétanque (Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Lambert, gauche et Cinquantenaire, Bruxelles-Ville, droite)

Etat des lieux en Région de Bruxelles-Capitale

La Région de Bruxelles-Capitale compte 243 terrains de pétanque. L'implantation de terrains de pétanque par commune traduit une forte disparité dans les politiques communales (Tableau 2). En effet, les communes d'Anderlecht, Bruxelles et, dans une moindre mesure, Woluwe-Saint-Lambert disposent de nettement plus de terrains que le reste de la région. Les communes ayant l'offre la plus importante au regard de leur population sont Woluwe-Saint-Lambert, Evere, Anderlecht et Jette, tandis qu'Etterbeek, Koekelberg et Saint-Josse-ten-Noode ne disposent d'aucun aménagement de ce genre.

Commune	Population totale	Nombre de terrains de pétanque	Nombre d'habitants par terrain de pétanque
Anderlecht	117412	52	2258
Auderghem	33161	9	3685
Berchem Ste-Agathe	24224	3	8075
Bruxelles	178552	46	3882
Etterbeek	47180	0	-
Evere	39556	19	2082
Forest	55613	3	18538
Ganshoren	24269	7	3467
Ixelles	85541	15	5703
Jette	51426	21	2449
Koekelberg	21638	0	-
Molenbeek St-Jean	96586	8	12073
Saint-Gilles	50659	5	10132
Saint-Josse-ten-Noode	27402	0	-
Schaerbeek	132590	6	22098
Uccle	81944	12	6829
Watermael-Boitsfort	24619	3	8206
Woluwe St-Lambert	54311	30	1810
Woluwe St-Pierre	41207	4	10302
Région de Bruxelles-Capitale	1187890	243	4888

Tableau 2 : Tableau de l'offre en terrain de pétanque par commune et les données de population

Outre les communes les mieux desservies citées ci-dessus, la carte 1.1.1 met en évidence des zones où l'offre est limitée voire inexistante : le pentagone et le centre en général, l'axe du canal (en particulier la rive est), Uccle, et Etterbeek.

b) Football

Description du sport : le football est un sport collectif qui se joue principalement au pied avec un ballon sphérique. Il oppose deux équipes. L'objectif de chaque camp est de mettre le ballon dans le but adverse, sans utiliser les bras.

Type de pratique : pratique collective, par équipe.

Type d'infrastructure : Les terrains de football sont équipés de goals et disposent de marquages (Figure 3). Ils peuvent avoir un revêtement en gazon ou de type synthétique. Plusieurs types d'infrastructures dédiées au foot existent dans l'espace public bruxellois : les terrains de foot « classiques », les terrains de mini-foot et les terrains multisports (permettant la pratique de plusieurs sports dont le mini-foot, Figure 4). Ce sport peut toutefois se pratiquer dans des espaces ouverts suffisamment grands de type pelouses ou places publiques (cette offre plus informelle est décrite dans la partie 2 traitant des espaces non-aménagés permettant la pratique d'un sport).

Public cible : ce sport ne s'adresse pas à un public particulier. Il est toutefois moins pratiqué par les filles.

Sports dérivés :

- Mini-foot : Sport apparenté au football, pratiqué sur un terrain aux dimensions réduites et par équipes de 5 joueurs (généralement).
- Footgolf : Sport de précision se jouant en plein air, qui consiste à envoyer, avec des frappes du pied, un ballon de football dans un trou, avec le moins de frappes possibles, d'après des règles proches du golf. Il n'y a pas d'infrastructure spécifique à la pratique de ce sport en Région de Bruxelles-Capitale ;
- Foot-tennis : Sport dont le principe consiste à se renvoyer un ballon de football sur un terrain aux dimensions du volleyball, au-dessus d'un filet approximativement à hauteur de celui du tennis. Il n'y a pas d'infrastructure spécifique à la pratique de ce sport en Région de Bruxelles-Capitale.



Figure 3 : terrains de football, version « classique » (gauche) et mini-foot (droite), Evere (complexe sportif)



Figure 4 : terrain multisport permettant la pratique du football et du basket, Auderghem (promenade verte)

Etat des lieux en Région de Bruxelles-Capitale

La pratique du football en espace public est possible dans l'ensemble des communes de la région bruxelloise. Celles-ci comptent un nombre de terrains hautement variable, allant de 2 jusqu'à 41 infrastructures dans le cas de la Ville de Bruxelles (Tableau 3). Au total, on dénombre 158 terrains de football sur le territoire régional, parmi lesquels 92 terrains individuels et 66 terrains combinés avec un ou plusieurs autres sports. Le nombre d'habitants par terrain démontre une forte variance également. Suivant ce critère, les communes les mieux desservies sont Auderghem, Anderlecht, Bruxelles-Ville, Evere et Watermael-Boitsfort, tandis que les communes les moins bien desservies sont Forest, Uccle, Schaerbeek et Ixelles. La carte 1.1.2 des terrains de football et zone d'accessibilité précise cette répartition en distinguant également le type de terrains. Les terrains de football semblent, à première vue, assez bien répartis sur le territoire régional. Le périmètre dit du « croissant pauvre » est le mieux équipé. Les zones suivantes peuvent, a contrario, être indiquées comme déficitaires :

- Au sud, les communes de Forest et Uccle présentent d'importants périmètres éloignés de tous terrains de football ;
- À l'est, la continuité Reyers – Montgomery – Stockel ne comprend pas de terrain de football ;
- À l'ouest, le quartier Bockstael ainsi que la continuité formée par l'ouest de Jette, Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe, Molenbeek-Saint-Jean et le nord d'Anderlecht ne comprennent pas de terrain de football ;
- Au centre, le nord d'Ixelles et le haut de la Ville de Bruxelles constituent une poche ne bénéficiant pas de ces infrastructures ;
- Au nord, Haren ne présente aucun terrain de football.

Commune	Population totale	Nombre de terrains de football	Nombre d'habitants par terrain de football
Anderlecht	117412	34	3453
Auderghem	33161	10	3316
Berchem Ste-Agathe	24224	3	8075
Bruxelles	178552	41	4355
Etterbeek	47180	4	11795
Evere	39556	9	4395
Forest	55613	2	27807
Ganshoren	24269	3	8090
Ixelles	85541	4	21385
Jette	51426	7	7347
Koekelberg	21638	2	10819
Molenbeek St-Jean	96586	7	13798
Saint-Gilles	50659	4	12665
Saint-Josse-ten-Noode	27402	4	6851
Schaerbeek	132590	6	22098
Uccle	81944	3	27315
Watermael-Boitsfort	24619	5	4924
Woluwe St-Lambert	54311	5	10862
Woluwe St-Pierre	41207	5	8241
Région de Bruxelles-Capitale	1187890	158	7518

Tableau 3: Tableau de l'offre en terrain de foot par commune et les données de population

c) Basketball

Description du sport : Sport collectif opposant deux équipes de cinq joueurs sur un terrain rectangulaire. L'objectif de chaque équipe est de faire passer un ballon au sein d'un arceau fixé à un panneau.

Type de pratique : pratique collective, en équipe

Type d'infrastructure : Des terrains de basketball sont équipés de paniers en hauteur et disposent de marquages. Ils ont un revêtement de type asphalté ou synthétique. Plusieurs types d'infrastructures dédiées au basketball existent dans l'espace public bruxellois : les terrains de basketball « classiques » (Figure 5), les paniers « isolés » (streetbasket), ne constituant pas un terrain proprement dit, et les terrains multisports (Figure 6). La pratique du basket requiert des revêtements de sol en bon état et des infrastructures résistantes.

Public cible : large – mais moins pratiqué par les personnes plus âgées

Sports dérivés : Streetbasket, pratiqué sur des demi-terrains avec un seul panneau et permettant de pratiquer le sport en plus petit nombre

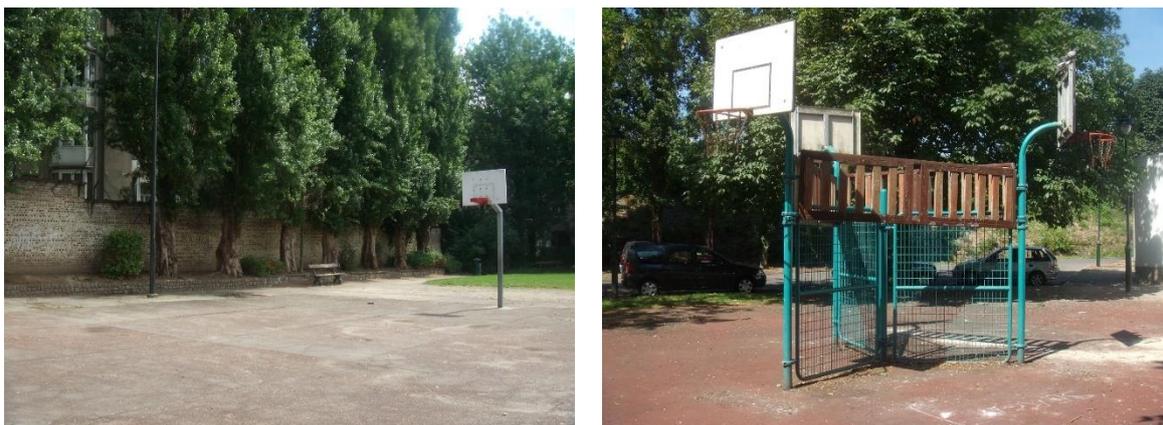


Figure 5 : terrains de basketball à Anderlecht, version « classique » (gauche, Scheutpark) et « streetbasket » (droite, Goujons)



Figure 6: terrain multisport permettant la pratique du basketball et du football, Bruxelles-Ville (Escargots)

Etat des lieux en Région de Bruxelles-Capitale

Un total de 133 terrains de basketball sont implantés en Région de Bruxelles-Capitale. Toutes les communes de la Région comprennent de tels terrains, à l'exception de Forest. Parmi les 133 terrains différents, 70 sont individuels et 63 sont combinés. En outre, il apparaît que 3 communes ont davantage de terrains que les autres : Bruxelles-Ville, Anderlecht et Schaerbeek. En termes de nombres d'habitants par terrain, la commune de Watermael-Boitsfort présente aussi une forte concentration, tandis que les communes disposant de l'offre la plus faible sont Saint-Gilles, Ixelles, Saint-Josse-ten-Noode et Uccle, ainsi que Forest qui n'a aucun terrain de ce genre.

Commune	Population totale	Nombre de terrains de basketball	Nombre d'habitants par terrain de basketball
Anderlecht	117412	21	5591
Auderghem	33161	4	8290
Berchem Ste-Agathe	24224	3	8075
Bruxelles	178552	30	5952
Etterbeek	47180	5	9436
Evere	39556	6	6593
Forest	55613	0	-
Ganshoren	24269	3	8090
Ixelles	85541	5	17108
Jette	51426	6	8571
Koekelberg	21638	2	10819
Molenbeek St-Jean	96586	9	10732
Saint-Gilles	50659	2	25330
Saint-Josse-ten-Noode	27402	2	13701
Schaerbeek	132590	13	10199
Uccle	81944	6	13657
Watermael-Boitsfort	24619	5	4924
Woluwe St-Lambert	54311	5	10862
Woluwe St-Pierre	41207	6	6868
Région de Bruxelles-Capitale	1187890	133	8932

Tableau 3 : Tableau de l'offre en terrain de basket par commune et les données de population

La carte 1.1.3 des terrains de basket et zones d'accessibilité indique la répartition suivante :

- Certaines portions du territoire régional sont mieux pourvues que d'autres : le « croissant pauvre » et la première couronne urbaine et plus globalement l'ouest de la région ;
- Au sud, les communes de Forest et Uccle présentent d'importants périmètres éloignés de tous terrains de basketball ;
- À l'est, la continuité Reyers – Montgomery ne comprend pas de terrain de basketball. L'extrémité est de la Région (Stockel) n'en comprend pas non plus ;

- À l'ouest, le quartier Bockstael ainsi que la continuité formée par l'ouest de Jette, Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe, Molenbeek-Saint-Jean et le nord d'Anderlecht ne comprennent pas de terrain de basketball ;
- Au centre, le nord d'Ixelles et le haut de la Ville de Bruxelles constituent une poche ne bénéficiant pas de ces infrastructures ;
- Au nord, Haren ne présente aucun terrain de basketball.

On constate que la répartition de l'offre en infrastructures dédiées au basket suit assez logiquement celle du football vu le nombre important de terrains multisports dédiés à la pratique combinée du football et du basket.

d) Tennis de table

Description du sport : Sport de raquette apparenté au tennis opposant deux ou quatre joueurs autour d'une table munie d'un filet.

Type de pratique : pratique collective, par binôme

Type d'infrastructure : Le tennis de table est pratiqué avec une table comme support de jeu. Celle-ci étant traditionnellement munie d'un petit filet, on peut retrouver des modèles disposant de rehaussements rigides résistant à l'usure. De manière générale, ces tables doivent permettre une résistance face aux intempéries (Figure 7).

Public cible : large



Figure 7: tables de tennis de table à Anderlecht (Peterbos, gauche) et à Laeken (Cité modèle, droite)

Etat des lieux en Région de Bruxelles-Capitale

L'offre en tables de tennis de table est nettement moins importante que celle en pétanque, football ou basket, puisqu'on ne compte que 39 tables de tennis de table dans l'espace public bruxellois (Tableau 4). La répartition des tables de tennis de table par commune est très fortement polarisée, puisqu'Anderlecht et Bruxelles-Ville abritent à elles seules près de 70% des tables implantées au niveau régional. De même, 9 communes ne comptent aucune table de tennis de table et 5 communes n'en abritent qu'une seule. En termes d'offre par rapport au nombre d'habitants, Anderlecht, Bruxelles-Ville et Ganshoren apparaissent mieux équipées que le reste de la Région.

Commune	Population totale	Nombre de tables de tennis de table	Nombre d'habitants par table de tennis de table
Anderlecht	117412	14	8387
Auderghem	33161	0	-
Berchem Ste-Agathe	24224	0	-
Bruxelles	178552	12	14879
Etterbeek	47180	0	-
Evere	39556	1	39556
Forest	55613	0	-
Ganshoren	24269	2	12135
Ixelles	85541	4	21385
Jette	51426	0	-
Koekelberg	21638	0	-
Molenbeek St-Jean	96586	2	48293
Saint-Gilles	50659	0	-
Saint-Josse-ten-Noode	27402	1	27402
Schaerbeek	132590	1	132590
Uccle	81944	1	81944
Watermael-Boitsfort	24619	0	-
Woluwe St-Lambert	54311	0	-
Woluwe St-Pierre	41207	1	41207
Région de Bruxelles-Capitale	1187890	39	30459

Tableau 4: Tableau de l'offre en tables de tennis de table par commune et les données de population

Outre ces chiffres par commune, la carte 1.1.4 indique une tendance de concentration spatiale au niveau du quartier nord plus spécifiquement, compris entre les communes de Bruxelles-Ville, Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode ainsi qu'en seconde couronne. Globalement, l'offre en infrastructures de tennis de table semble fortement disparate en Région de Bruxelles-Capitale.

e) Fitness et street work-out

Description du sport : Activité sportive principalement orientée vers la musculation et qui se pratique essentiellement en extérieur en se servant d'infrastructures spécifiques.

Type de pratique : pratique individuelle

Type d'infrastructure : Modules d'exercices tels que des barres et plans inclinés. Dans le cas du fitness, des machines permettant de guider et accompagner des mouvements de répétition sont disposés. Dans le cas du street work-out, les aménagements sont plus minimalistes (Figure 8). En général, celles-ci sont aménagées dans des espaces ouverts.

Public cible : adolescence et âge adulte

Sports dérivés : certains de ces entraînements sont parfois assimilés à la pratique du Crossfit, méthode de conditionnement physique faisant également usage de l'haltérophilie.

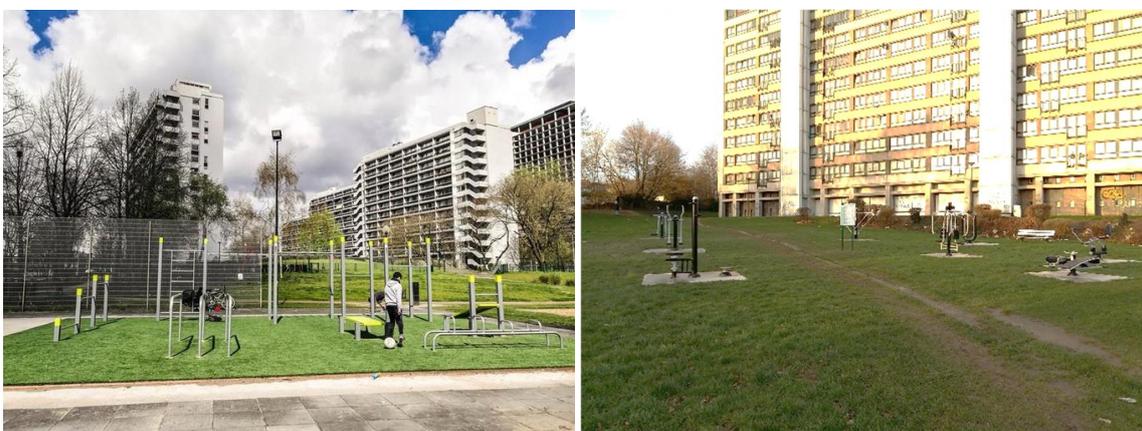


Figure 8: équipements de street work-out à Bruxelles-Ville (parc Maximilien) et éléments de fitness (Evere - Picardie)

Etat des lieux en Région de Bruxelles-Capitale

Il y a 25 sites regroupant des installations de fitness et/ou street work-out en Région de Bruxelles-Capitale (Tableau 5). Au sein de ces sites, on dénombre quelque 85 installations ou machines de fitness et de street work-out. Ces équipements sont installés de manière assez ponctuelle sur le territoire régional, et concentrées au sein de quelques communes. En effet, 8 des 19 communes ne disposent d'aucun équipement de ce type. Bruxelles-Ville et Uccle sont les communes ayant aménagé le plus de sites de fitness et/ou street work-out. Si on regarde l'offre par habitants, les communes de Koekelberg et Saint-Josse-ten-Noode se distinguent également.

Tableau 5 : Tableau de l'offre en terrains de fitness et street work-out par commune et les données de population

Commune	Population totale	Nombre de terrains de fitness	Nombre d'habitants par terrain de fitness
Anderlecht	117412	3	39137
Auderghem	33161	0	-
Berchem Ste-Agathe	24224	0	-
Bruxelles	178552	4	44638
Etterbeek	47180	0	-
Evere	39556	2	19778
Forest	55613	0	-
Ganshoren	24269	0	-
Ixelles	85541	2	42771
Jette	51426	2	25713
Koekelberg	21638	2	10819
Molenbeek St-Jean	96586	2	48293
Saint-Gilles	50659	0	-
Saint-Josse-ten-Noode	27402	2	13701
Schaerbeek	132590	0	-
Uccle	81944	4	20486
Watermael-Boitsfort	24619	0	-
Woluwe St-Lambert	54311	1	54311
Woluwe St-Pierre	41207	1	41207
Région de Bruxelles-Capitale	1187890	25	47516

Comme l'indique la carte 1.1.5, ces équipements de fitness sont répartis de manière discontinue sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Une zone ne disposant pas d'équipement peut être tracée entre Forest, Saint-Gilles, le haut d'Ixelles, Auderghem, Etterbeek et la partie centrale de Woluwe-Saint-Pierre

f) Parcours santé

Description du sport : Activité sportive principalement orientée vers la musculation et qui se pratique essentiellement en extérieur, en se servant de certaines infrastructures spécifiques. L'activité est pratiquée au long d'un itinéraire aménagé d'installations.

Type de pratique : pratique individuelle

Type d'infrastructure : Modules d'exercices tels que des barres et plans inclinés disposés tout au long d'un itinéraire. En général, ceux-ci sont aménagés dans des espaces ouverts (Figure 9).

Public cible : adultes et personnes âgées



Figure 9 : Parcours santé à Auderghem (Rouge-cloître, gauche) et à Schaerbeek (Josaphat, droite)

Etat des lieux en Région de Bruxelles-Capitale

Il y a 21 parcours santé en Région de Bruxelles-Capitale. La carte 1.1.6 indique qu'ils sont essentiellement aménagés en seconde couronne urbaine, à proximité ou au sein de grands espaces verts. Uccle et Watermael-Boitsfort font figure d'exception et ne comprennent pas de parcours santé, bien qu'à une certaine proximité de l'infrastructure aménagée au bois de la Cambre. Le centre et la première couronne ne disposent pas ou peu d'infrastructures de ce type.

g) Sports de glisse

Description du sport : Les principaux sports de glisse sont le skateboard et le roller.

Type de pratique : individuelle

Type d'infrastructure : Les sports de glisse peuvent être pratiqués dans des espaces contenant des modules, généralement appelés skatepark ou rollerpark (Figure 10). Des modules de différentes hauteurs permettent le déplacement des pratiquants, en roulant et en sautant, et la réalisation de figures. Ces espaces sont aménagés avec un revêtement lisse et dur (en béton lissé dans de nombreux cas). Ce sport peut toutefois se pratiquer dans les espaces publics en général (cette offre plus informelle est décrite dans la partie 2 traitant des espaces non-aménagés permettant la pratique d'un sport).

Public cible : large mais peu adapté aux personnes âgées

Sports dérivés :

- Sports se pratiquant au sein de skatepark :
 - Trotinette : Activité physique utilisant un bicycle sans pédalier, composé d'une plaque métallique et sur laquelle l'utilisateur peut poser un pied tandis qu'avec l'autre il fait mouvoir l'ensemble.
 - Dans certains cas, les pratiquants de BMX recherchent à s'exercer au sein de skateparks. Leur activité consiste alors à exécuter des sauts et figures à vélo sur les modules.
- Sports basés sur le concept de glisse mais se pratiquant en dehors de skatepark :
 - Roller soccer : Sport collectif apparenté du football. Il oppose deux équipes équipées de patins à roues alignées, l'objectif de chaque formation est de mettre un ballon sphérique dans le but adverse.
 - Roller hockey : Hockey en patins à roulettes, il se pratique généralement avec des patins aux roues alignées (rollers en ligne).
 - Ski de fond sur roulette : Sport apparenté au ski de fond, qui se pratique avec des skis munis de roulettes sur la route ou sur des pistes appropriées.



Figure 10 : Skatepark à Bruxelles-Ville (Ursulines, gauche) et à Schaerbeek (Gauchert, droite)

Etat des lieux en Région de Bruxelles-Capitale

Il y a 12 skateparks en Région de Bruxelles-Capitale, implantés de manière ponctuelle et diffuse. D'importantes zones non desservies peuvent être pointées au regard de la carte 1.1.7 : le sud-ouest et le nord de la région ne sont aucunement pourvus en skateparks, et d'importants creux peuvent être mesurés entre les skateparks existants, comme c'est notamment le cas à Ixelles, Auderghem et Woluwe-Saint-Pierre.

h) Athlétisme

Description du sport : L'athlétisme est un sport qui comporte un ensemble de disciplines regroupées en courses, sauts, lancers, épreuves combinées et marche

Type de pratique : pratique individuelle ou collective

Type d'infrastructure : L'athlétisme est pratiqué sur des pistes ou terrains dotés de revêtement synthétique adaptés et de marquages divers. Des aménagements de type barrière en hauteur peuvent aussi être utiles à la pratique du sport. Par ailleurs, certaines disciplines de l'athlétisme peuvent se pratiquer dans des espaces ouverts suffisamment grands de type pelouses ou chemins (cette offre plus informelle est décrite dans la partie 2 traitant des espaces non-aménagés permettant la pratique d'un sport).

Public cible : large

Etat des lieux en Région de Bruxelles-Capitale

La Région bruxelloise compte 2 pistes d'athlétisme située dans l'espace public : l'une au niveau du parc du Cinquantenaire à Bruxelles-Ville et l'autre au sein de la plaine du Quai du Hainaut-Pierron à Molenbeek. Les autres pistes sont privées et/ou réservées à l'usage de clubs sportifs.

i) Volleyball

Description du sport : Sport collectif mettant en jeu deux équipes de six joueurs séparés par un filet au-dessus duquel ils font passer un ballon principalement avec les mains, sans avoir le droit de le saisir.

Type de pratique : pratique collective

Type d'infrastructure : Des terrains de volleyball sont équipés de filet et disposent de marquages au sol. Ce sport peut toutefois se pratiquer dans des espaces ouverts suffisamment grands de type pelouses ou places publiques (cette offre plus informelle est décrite dans la partie 2 traitant des espaces non-aménagés permettant la pratique d'un sport).

Public cible : large

Sports dérivés : Beach-volley, sport collectif opposant deux équipes composées de deux joueurs, séparées par un filet, s'affrontant avec un ballon qu'ils se renvoient à l'aide des mains. Quoique dérivé du volleyball, le beach-volley en diffère par le fait qu'il se joue en général à l'extérieur sur un terrain recouvert de sable.

Etat des lieux en Région de Bruxelles-Capitale

Historiquement, l'ensemble des terrains multisport de la firme Agorespace disposait d'un filet amovible adapté à la pratique du volleyball. Dans les faits, ces filets ont été en partie égarés ou détériorés. L'offre actuelle en terrain de volleyball est donc difficilement déterminable. En outre, il n'y a qu'un terrain spécifiquement dédié au volley en Région de Bruxelles-Capitale, celui-ci se trouve au parc Albert à Ganshoren.

En ce qui concerne les terrains multisports ne disposant plus de filet, la pratique du volley sur ces infrastructures non-adaptées est reprise au point suivant (1.2.)

j) Tennis

Description du sport : Sport de raquette qui oppose deux ou quatre joueurs, et qui consiste à faire passer une balle au-dessus d'un filet au moyen d'une raquette cordée.

Type de pratique : pratique collective, par binôme

Type d'infrastructure : Un terrain de tennis est équipé d'un filet flexible, d'un revêtement adapté et de marquages au sol (Figure 11).

Public cible : large

Sports dérivés :

- Touch tennis, sport apparenté au tennis avec une dimension de terrain, de matériel et de règles adaptés ...
- Paddle tennis : Le paddle-tennis est un sport de raquette adapté du tennis ; le court est plus petit et le filet est également moins haut. Il se joue avec une raquette solide, des balles de tennis dépressurisées et un service à la cuillère.



Figure 11: Terrain de tennis à Ixelles (Parc Jadot)

Etat des lieux en Région de Bruxelles-Capitale

Il n'y a qu'un terrain permettant la pratique du tennis à Bruxelles. Il s'agit du terrain du Parc Jadot, à Ixelles, accessible par demande aux surveillants.

k) Badminton

Description du sport : Sport de raquette qui oppose soit deux joueurs ou joueuses (simples), soit deux paires (doubles), placés dans deux demi-terrains séparés par un filet.

Type de pratique : pratique collective, par équipe

Type d'infrastructure : Un terrain de badminton est équipé d'un filet et de marquages au sol. Ce sport peut toutefois se pratiquer dans des espaces ouverts suffisamment grands de type pelouses ou places

publiques (cette offre plus informelle est décrite dans la partie 3 traitant des espaces non-aménagés permettant la pratique d'un sport).

Public cible : large

Etat des lieux en Région de Bruxelles-Capitale

Il n'y a qu'un terrain permettant la pratique du badminton à Bruxelles. Il s'agit du terrain de la Plaine du Quai du Hainaut-Pierron, à Molenbeek-Saint-Jean. Le filet est installé temporairement et doit être demandé aux gestionnaires.

I) Rugby

Description du sport : Sport collectif pratiqué avec un ballon ovale, opposant deux équipes, cherchant à marquer des points en portant le ballon dans l'en-but de l'adversaire.

Type de pratique : pratique collective, en équipe

Type d'infrastructure : Un terrain de rugby est équipé de buts, de revêtement spécifique et de marquages au sol.

Public cible : souvent masculin et peu adapté aux personnes âgées

Sports dérivés :

- Football américain - Sport collectif opposant deux équipes qui alternent entre la défense et l'attaque. Le but du jeu est de marquer des points en portant ou lançant le ballon jusqu'à la zone d'en-but adverse.
- Flag football : Sport dérivé du football américain où les plaquages sont remplacés par l'arrachage de bandes de tissus accrochées à la ceinture des joueurs.

Etat des lieux en Région de Bruxelles-Capitale

Il n'y a qu'un terrain de rugby public en Région de Bruxelles-Capitale, situé rue des Papillons, dans la partie nord-ouest de la commune d'Anderlecht.

D'autres types de terrains ou d'infrastructures peuvent également être aménagés pour certaines pratiques sportives mais sont toutefois, à l'heure actuelle, inexistantes en Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit notamment d'infrastructures dédiées spécifiquement aux pratiques suivantes :

m) Handball

Description du sport : Sport collectif joué à la main où deux équipes s'affrontent avec un ballon sur un terrain rectangulaire, l'objectif étant de faire entrer le ballon dans un but.

Type de pratique : collective, en équipe

Type d'infrastructure : Des terrains de handball sont équipés de goals et disposent de marquage.

Public cible : large mais peu adapté aux personnes âgées

n) Baseball

Description du sport : Sport collectif dérivé des mêmes racines que le cricket, qui se pratique sur un terrain de gazon et de sable. Il se joue avec des battes pour frapper une balle lancée, et des gants pour rattraper la balle.

Type de pratique : pratique collective

Public cible : large

Type d'infrastructure : Un terrain de Baseball est équipé de buts, de revêtement spécifique et de marquages au sol.

o) Cricket

Description du sport : sport de balle et de batte se jouant par équipe.

Type de pratique : collective

Type d'infrastructure : terrain avec marquage et guichet (piquets de bois)

Public cible : Large mais principalement pratiqué dans les pays du Commonwealth, il y a donc une forte dimension culturelle associée à ce sport

Type d'infrastructure : Un terrain de Cricket est équipé de revêtement spécifique et de marquages au sol.

p) Golf

Description du sport : Sport de précision se jouant en plein air, qui consiste à envoyer une balle dans un trou à l'aide de clubs. Le but du jeu consiste à effectuer, sur un parcours défini, le moins de coups possibles.

Type de pratique : pratique individuelle

Type d'infrastructure : Un terrain de golf est une étendue d'herbe spacieuse et finement entretenue, creusée de trous permettant l'avancée des joueurs au sein d'un parcours.

Public cible : large

Sports dérivés : mini-golf ; swin-golf

q) Hockey sur gazon

Description du sport : Sport collectif de balle mettant aux prises deux formations équipés d'une crosse (appelé aussi "Stick"), l'objectif étant de faire entrer une balle dans un but.

Type de pratique : collective, en équipe

Type d'infrastructure : Un terrain de hockey sur gazon est équipé de goals et dispose de marquages au sol. Ce sport peut toutefois se pratiquer dans des espaces ouverts suffisamment grands de type pelouses courtes (cette offre plus informelle est décrite dans la partie 3 traitant des espaces non-aménagés permettant la pratique d'un sport).

Public cible : large mais peu adapté aux personnes âgées

Sports dérivés : Roller hockey

r) Piste finlandaise

Description du sport : Activité physique qui consiste à courir à allure libre.

Type de pratique : pratique individuelle

Type d'infrastructure : parcours, éventuellement avec balisage et marquages kilométriques, avec un revêtement mou spécifique, le mulch.

Public cible : large mais peu adapté à l'enfance

1.2. Infrastructures permettant la pratique de sports pour lesquels elles n'ont pas été spécifiquement conçues

L'offre en terrains de sport ne se limite pas à la pratique du ou des sport(s) pour lesquels ils ont été spécifiquement conçus. En effet, considérant que les usagers de l'espace public, d'âge et de niveau sportif variés, peuvent rechercher la pratique d'une activité sportive en s'adaptant aux conditions de l'offre – et non en suivant rigoureusement les règles et modalités de jeu de tel ou tel sport – plusieurs types d'infrastructures peuvent être utilisées à des fins tierces de ce à quoi elles sont initialement destinées. Les infrastructures présentant des caractéristiques telles qu'une surface suffisante, la présence de buts (quel que soit leur taille), un revêtement adapté à la pratique sportive (souple et/ou imperméable par exemple) et des marquages au sol voire des clôtures pourront être sollicités par des sportifs s'adaptant à ces conditions afin de pratiquer une activité initialement non prévue. Ainsi, certains des sports présentés dans la catégorie 1.1 (dont ceux pour lesquels il n'existe pas d'offre spécifique en Région de Bruxelles-Capitale), peuvent être repris ici :

- Au sein de terrains de type agora space, basket et mini-foot, des sports tels que le handball, le badminton, le volley ou le tennis peuvent être pratiqués, pour autant que le revêtement ou la présence de goals le permette ;
- Au sein de terrains classiques de football, des sports tel que le hockey sur gazon, le football américain et le rugby peuvent être pratiqués.

Il s'agit là de quelques exemples les plus évidents de partage des infrastructures. Cette liste ne peut, par définition, aspirer à être exhaustive, puisque les pratiques rencontrées dépendront de tout un chacun et de conditions relatives au terrain même : d'une part, certains sportifs seront plus créatifs ou moins exigeants que d'autres en termes d'infrastructures, d'autre part un terrain de football classique pourra être adapté au hockey sur gazon de par son gazon court, tandis qu'un autre ne pourrait offrir ces conditions.

Il convient de souligner qu'en aucun cas les pratiques reprises ici ne sont des pratiques optimales. Elles sont le résultat d'arrangements ou d'accommodation à une offre initiale non-adaptée. En outre, ces processus se traduisent inévitablement par des considérations relatives à la place que peuvent occuper ces différents sports et, in fine, au partage de l'espace entre utilisateurs.

Etat des lieux en Région de Bruxelles-Capitale

L'offre en infrastructures permettant la pratique de sports pour lesquels elles n'ont pas été spécifiquement conçues est représentée au sein des deux cartes suivantes :

- La première carte (1.2.1) reprend les « petites » infrastructures disposant d'un revêtement permettant à une balle de rebondir et permettant la pratique de sport tels que le handball, le badminton, le volley, le tennis... (les petits terrains en terre battue, pelouse ou sable ne disposant que de goals de foot n'ont pas été repris dans cette catégorie) ;
- La deuxième carte (1.2.2) reprend les grands terrains de football ou de rugby engazonnés (ou assimilés) qui permettent la pratique de sport tels le football américain, le hockey sur gazon...

Ces cartes suivent, avec logique, certaines des observations détaillées au point 1.1.

La carte des « petits terrains » en Région de Bruxelles-Capitale indique une offre présente en particulier dans le « croissant pauvre » et la première couronne. Plusieurs zones du territoire régional ne disposant pas d'offre à proximité peuvent être identifiées :

- Au nord, Haren ne présente aucun petit terrain ;
- Au sud, les communes de Forest et Uccle présentent d'importants périmètres éloignés de petits terrains ;
- À l'est, la continuité Reyers – Montgomery – Stockel et Val Duchesse ne comprend pas de petit terrain ;
- À l'ouest, le quartier Bockstael ainsi que la continuité formée par l'ouest de Jette, Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe, Molenbeek-Saint-Jean et le nord d'Anderlecht ne comprennent pas de petit terrain ;
- Au centre, le nord d'Ixelles et le haut de la Ville de Bruxelles constituent une poche ne bénéficiant pas de ces infrastructures.

Les grands terrains sont nettement moins nombreux et moins bien répartis. Ceux-ci sont, assez logiquement compte tenu de l'espace qu'ils occupent, essentiellement présents en seconde couronne, à l'exception du terrain du Cinquantenaire. On peut ainsi observer des groupements de telles infrastructures au niveau d'Anderlecht à l'ouest, Auderghem et Woluwe-Saint-Pierre à l'est, et d'Evere et Neder-Over-Hembeek au nord. Outre les parties plus centrales, il apparaît donc que le nord-ouest et le sud de la région ainsi que Woluwe-Saint-Lambert ne disposent pas de tels espaces.

2. Espaces permettant la pratique d'un sport (hors infrastructure)

Finalement, l'espace public, sous diverses typologies, offre des possibilités de pratique de sports. En ce sens, des espaces naturels, semi-naturels, voire urbains de différents types peuvent se voir appropriés par des sportifs cherchant une série de conditions spécifiques pour la pratique de leur activité. Ces espaces seront ici classés par type.

Les sports correspondant aux différents types d'espaces sont des sports ne nécessitant, a priori, pas d'infrastructure spécifique, bien qu'il soit toujours envisageable de considérer la pratique sportive à un haut niveau, nécessitant alors un encadrement et des aménagements plus spécifiques.

Pour chaque type d'espaces :

- Les pratiques sportives possibles sont décrites selon une fiche signalétique semblable à celles réalisées au point 1.1. Comme dans le cas de l'utilisation d'infrastructures pour des usages pour lesquels l'infrastructure n'est pas spécifiquement conçue (point 1.2), les sports repris pour chaque type d'espace correspondent aux pratiques les plus évidentes. Les listes de ces sports ne peuvent être exhaustives puisque les pratiques rencontrées dépendront de tout un chacun, certains sportifs seront plus créatifs ou moins exigeants que d'autres, et des conditions relatives au terrain même.
- Une carte localisant ce type d'espace en Région de Bruxelles-Capitale est produite et analysée.

2.1. Grandes étendues de pelouses ou d'espaces minéralisés

De grandes étendues de pelouses présentes dans les espaces verts peuvent constituer des terrains d'accueil pour différentes pratiques sportives, de même que certains types d'espaces minéralisés aménagés dans l'espace public (la place Flagey constitue un bel exemple). Ces lieux devront répondre à différents critères selon le sport envisagé :

- Le revêtement, en pelouse ou minéralisé, sera déterminant du type de sport pouvant être pratiqué. Il peut en effet définir le type d'usage rencontré au sein d'un espace public. La plupart des sports ici évoqués pourront avoir lieu sur pelouse, tandis que seuls certains d'entre eux pourront être pratiqués sur des espaces minéralisés ;
- La surface disponible apparaît également comme un critère fortement limitatif. Selon le sport en question, elle devra être plus ou moins importante. Les facteurs influençant le besoin en surface sont par exemple le type de sport (sport de ballon, type de lancers, ...) et sa pratique (individuelle ou collective, par binôme ou en groupe plus ou moins important) ;
- La typologie du terrain est déterminante des sports pouvant être pratiqués. Les sous-critères pouvant être repris touchent par exemple à son relief (terrain en côte ou plat, éventuellement accidenté), son ouverture (terrain dégagé, terrain comprenant des obstacles physiques tels que des arbres, du mobilier urbain, ou encore des passants), son degré de confort ou de calme (terrain isolé ou situé à proximité de voiries ou hautement fréquenté), ... ;
- Au niveau des espaces verts, différentes pelouses pourront être appréciés en fonction des sports pratiqués : des pelouses plus hautes ou plus courtes favoriseront la pratique de différentes activités, de même que la dureté du sol sous-jacent pourra encourager ou freiner la pratique de ces sports ;

- Les niveaux d'ensoleillement et d'ombre ainsi que, le cas échéant, d'éclairage des surfaces devront aussi être considérés au regard de facteurs notamment climatiques et de sécurité influant le confort des sportifs ;
- La propreté de l'espace impliquera aussi des usages différenciés, selon le type de sport envisagé.

a) Activités sportives pouvant être pratiquées au sein de ces espaces

Un nombre important de sports décrits au point 1.1 peuvent être pratiqués sur les pelouses : le football, le volleyball, la pétanque, le rugby, le baseball, le cricket...

La condition majeure à la pratique de ces sports sur des pelouses est de disposer d'une surface suffisamment grande afin de permettre le déplacement des joueurs et d'éviter que les balles projetées n'impactent d'autres utilisateurs du parc à proximité. En outre, un sol plat est requis.

Les grandes pelouses et assimilés sont également propices à d'autres pratiques ne nécessitant pas ou peu d'infrastructures spécifiques :

Gymnastique, entraînement cardio, cours collectifs et dérivés

Description du sport : Ensemble d'activités physiques et sportives, pouvant être concentrée sur l'exercice physique (cours collectif cardio et corde à sauter) ou sur l'apports de mouvements de danse. Ensemble d'activité collective de remise en forme dont l'impact est principalement cardiovasculaire.

Type de pratique : pratique individuelle ou collective

Critères spécifiques : pelouse propre

Public cible : large mais peu adapté aux enfants

Sport collectif relaxation

Description du sport : Activité physique calme effectuée en groupe et ayant pour but la relaxation, la lutte contre le stress et éventuellement la méditation.

Type de pratique : pratique individuelle ou en groupe

Critères spécifiques : pelouse propre

Public cible : large mais peu adapté aux enfants

Arts martiaux et sports de combat

Description du sport : Un art martial est un style ou une école dont l'enseignement porte principalement sur des techniques de combat, à mains nues ou avec arme. Historiquement, cet apprentissage intègre une dimension spirituelle et morale visant à la maîtrise de soi

La notion de « sport de combat » est distincte de celle d'art martial, même si certaines disciplines présentent les deux facettes. Un sport de combat possède des règles visant notamment à garantir

l'intégrité physique. Ils font très souvent l'objet de compétitions

Type de pratique : pratique collective, par binôme.

Public cible : large mais peu adapté aux personnes âgées lorsqu'il y a contact.

Sports dérivés : escrime : Sport de combat où le but est de toucher un adversaire avec la pointe ou le tranchant (estoc et taille) d'une arme blanche sans être touché.

Critères spécifiques : Un sol plat et relativement mou est de rigueur afin de limiter les chocs en cas de chute. Selon les sports, un espace de dégagement plus ou moins grand pourra s'avérer nécessaire afin d'éviter que des passants ne soient touchés par les protagonistes. Ceci s'applique entre autres dans le cas de l'escrime, qui demande un espace de recul d'autant plus important.

Activités circaciennes

Description du sport : Activités de Cirque (jonglerie, monocycle, équilibre, ...)

Type de pratique : individuelle pouvant être pratiquée en groupe

Type d'infrastructure : prairie

Public cible : large

Sports dérivés : Slackline : câbles entre arbres

Critères spécifiques : Il n'y a pas de conditions spécifiques à la pratique d'activités circaciennes en général, bien que certaines activités spécifiques puissent requérir certaines conditions. On notera cependant que dans le cas du slackline, la présence d'arbres à une distance suffisante est requise.

(Ultimate) frisbee

Description du sport : Sport collectif utilisant un disque volant et opposant deux équipes. L'objectif est de marquer des points en progressant sur le terrain par des passes successives vers la zone d'en-but adverse et d'y rattraper le disque.

Type de pratique : pratique collective

Public cible : large

Critères spécifiques : Une étendue suffisante est requise à la pratique de l'ultimate frisbee (dimension officielle : 82m*37m)

b) Offre en grandes étendues de pelouses ou espaces minéralisés en Région de Bruxelles-Capitale

La carte 2.1 représente les grandes étendues de pelouses ou d'espaces minéralisés. Pour rappel, les étendues considérées comme « grandes pelouses » ne sont pas à assimiler avec les parcs et bois en général (par exemple, la Forêt de Soignes n'est pas reprise) ni avec les sentiers (par exemple, la promenade verte n'est pas reprise) puisque ces espaces n'offrent pas la caractéristique spécifique d'étendue permettant la pratique de certains sports définis.

Le sud-est et l'ouest de la région sont mieux pourvus en « grandes pelouses ». Les zones centrales et nord sont plutôt fournies en pelouse de tailles intermédiaires, apparaissant de manière plus disparate. Plusieurs zones sont presque dépourvues de « grandes pelouses », parmi lesquelles l'axe du canal et le « croissant pauvre », les communes de Saint-Gilles et d'Etterbeek, ou encore l'est de Woluwe-Saint-Pierre.

Au niveau des étendues minéralisées, il apparaît que la Région de Bruxelles-Capitale contient très peu de grands espaces de ce type. Ils ne sont qu'au nombre de 4, dont la qualité est hautement variable. D'est en ouest, ces espaces sont les suivants :

- Place E. Flagey, à Ixelles, parfois sollicitées à des fins de frisbee, d'activités circaciennes, de jeux de ballon ou de sports de glisse ;
- Place d'Espagne, à Bruxelles-Ville, faisant l'objet des mêmes usages à l'exception de la pratique de sports de glisse, pour lesquels la surface pavée constitue un frein ;
- Place du Marché aux Poissons, à Bruxelles-Ville : la configuration est identique à celle de la place d'Espagne ;
- Parc de la Fonderie, à Molenbeek-Saint-Jean : cet espace est le seul à avoir une typologie fermée, permettant d'offrir un cadre plus calme aux sportifs.

Globalement, les activités de gymnastique, relaxations ou arts martiaux et de ballons (baseball et autres) sont moins propices aux espaces minéralisés. Ceux-ci offrent en effet un niveau de confort moindre, compte tenu notamment de leur revêtement et de leur occupation ou des flux de circulation piétonne importants dont ils font l'objet.

2.2. Chemins

Au sein de parcs, espaces verts ou promenades, les chemins et sentiers aménagés sont recherchés pour la pratique de différents sports. Ces chemins devront répondre à différents critères selon le sport envisagé :

- Le relief des sentiers, en pente ou à plat, favorisera la pratique de certains sports ou types d'entraînement. De même, la présence de marches pourra favoriser ou au contraire limiter certains sports ;
- Le type de revêtement du sol, qu'il soit davantage mou ou dur sera préféré par différentes personnes selon les activités pratiquées (marche nordique...). On parle notamment de surface en dolomie, en terre ou asphaltée ;
- La longueur du chemin et sa morphologie peuvent induire des pratiques différents : des itinéraires avec un point de départ et d'arrivée ou des circuits effectués en boucle pourront être réalisés suivant les cas. De même, la proximité d'un chemin donné par rapport à un éventuel réseau plus large de tracés, pourra favoriser la diversification d'itinéraires ;
- L'étroitesse du parcours induite par une fréquentation trop importante d'autres utilisateurs pourra constituer un facteur limitant. Aussi, en cas de point de croisement avec la voirie, des coupeurs dans le parcours sportif pourront être induites, impliquant des temps d'attente et une perte de confort ;
- Les niveaux d'ensoleillement, d'ombre, mais aussi d'éclairage définiront des conditions climatiques et de sécurité variable pour les pratiquants ;

a) Activités sportives pouvant être pratiquées au sein de ces espaces

Jogging

Description du sport : Activité physique qui consiste à courir à allure libre.

Type de pratique : pratique individuelle

Public cible : large mais peu adapté à l'enfance

Critères spécifiques : revêtement souple (par exemple en dolomie), possibilité de parcours types, éventuellement balisage et marquages kilométriques. Le cadre paysager et l'inclinaison éventuelle constituent aussi des critères influant le choix des joggeurs. L'éclairage peut, dans certains cas, être requis. Le jogging peut être pratiqué sur un revêtement mou spécifique, le mulch. La discipline est dans ce cas-là appelée parcours finlandais.

Marche

Description du sport : Mode de locomotion naturel, qui peut également être pratiqué en tant que sport ou loisir.

Type de pratique : pratique individuelle

Public cible : large mais peu adapté à l'enfance. Activité principalement pratiquée par les 50 et plus

Sports dérivés : Marche nordique, marche dynamique où l'on accentue le mouvement naturel des bras à l'aide de deux bâtons

Critères spécifiques : sol adapté (souple, boueux, ...), longueur de parcours, éventuellement balisage et marquages kilométriques. Le cadre paysager et l'inclinaison éventuelle constituent aussi des critères influant le choix des marcheurs.

Dans le cas de la marche nordique, un revêtement non dur est plus particulièrement requis.

Vélo

Description du sport : Le vélo en tant que sport est à distinguer du vélo en tant que mode de déplacement. La pratique sportive du vélo peut être assimilée à une pratique de loisir, pouvant prendre place de manière libre sur l'espace public et ne nécessitant donc pas d'infrastructure particulière (voiries, sentiers asphaltés de parcs).

Une distinction peut être faite quant à la pratique purement sportive du vélo, pour laquelle un cadre délimité des autres usagers de la route peut être requis. Cette pratique prenant place en vélodrome n'est pas considérée ici.

Type de pratique : pratique individuelle

Public cible : large

Critères spécifiques : largeur suffisante pour cohabitation avec d'autres usagers, plutôt des revêtements durs mais par exemple le gravier de porphyre peut aussi convenir. Des espaces en sol mou permettent l'initiation sans les risques liés aux chutes.

Ski de fond

Description du sport : sport d'hiver consistant à parcourir des pistes vallonnées ou plates sur des skis étroits, fixés à l'avant de la chaussure.

Type de pratique : individuelle

Public cible : large

Critères spécifiques : Climat, donc facteur limitant. Surtout sur forêt de soignes, bois et grands parcs.

b) Offre en chemins en Région de Bruxelles-Capitale

L'offre reprise est constituée des 4 types d'espaces suivants :

- La promenade verte, considérant qu'elle constitue un maillage important pour la pratique de tels sports en Région de Bruxelles-Capitale. Cependant, des nuances peuvent être apportées au vu des sous-sections de cette promenade étant plus ou moins aménagées de manière favorable à ces pratiques ;
- Les sentiers présents au sein d'espaces verts de taille suffisamment importante pour ces pratiques. La carte reprend les principaux parcs et espaces verts concernés et identifie leur

principaux chemins et sentiers. Des chemins supplémentaires pourraient, dans certains cas, être tracés, ceux-ci n'étant pas officiellement aménagés ou considérés en tant que tel mais permettant néanmoins d'offrir des conditions similaires à celles décrites ci-avant. A contrario, il n'est pas garanti que tous les sentiers tracés soient praticables pour chacune des activités (celles-ci exigeant des caractéristiques différentes) ;

- La partie sud du canal de Bruxelles-Charleroi, considérant que celle-ci est propice aux activités décrites entre la limite régionale et la porte de Ninove ;
- La zone de Neerpede où le réseau de sentiers et chemins est propice à ce type de pratique sportive.

Sans surprise, la carte 2.2 indique une forte concentration des chemins et sentiers en périphérie de la ville, au niveau des espaces verts les plus importants et de la promenade verte. Les zones plus centrales sont donc globalement moins bien fournies, à l'exception du parc Royal et du tracé canal et, dans une moindre mesure du parc du Botanique.

Soulignons qu'actuellement peu de ces chemins et sentiers sont spécifiquement pour la pratique de ces activités. L'éclairage est la plupart du temps indirect ou inexistant et les balisages et marquages kilométriques sont rares (seuls quelques portions de la promenade verte et le Rouge-Cloître sont équipées de tels dispositifs).

2.3. Parcs et bois (hors pelouses et chemins)

Les parcs et bois de la Région de Bruxelles-Capitale offrent des espaces (semi-)naturels non aménagés permettant la pratique de certaines activités telles les jeux de piste ou courses d'orientation, le VTT... On considère donc ici plus principalement les zones hors pelouses et hors chemins, comprenant des arbres et la végétation, et étant couvertes de revêtement naturel non différencié. Les critères suivants peuvent influencer la pratique de différents sports au sein de ces espaces :

- La densité de végétation est déterminante du type d'activité pratiqué. En ce sens, l'ouverture de l'espace et le caractère plongeant ou dégagé de la vue pourra favoriser certains sports, tandis que l'importance de la végétation pourra en favoriser d'autres ;
- L'espace sera également caractérisé par son étendue et son relief ;
- Certaines activités peuvent être jugées comme potentiellement dangereuses (par exemple le VTT ou l'équitation). Cette caractéristique induit la question de leur partage avec d'autres usagers, notamment en termes de sécurité ;
- Différentes pratiques pouvant causer des impacts environnementaux sur la faune et la flore, les usagers pourront leur préférer certaines localisations afin de réduire leurs nuisances.

a) Activités sportives pouvant être pratiquées au sein de ces espaces

Jeux de piste, geocaching et course orientation

Description du sport : Activité ludique collective où les participants, souvent par équipe et à l'aide d'indices récoltés lors d'épreuves ou d'énigmes, doivent retrouver une cachette ou un objet

Type de pratique : collective

Public cible : large

Sports dérivés :

- Geocaching : Loisir qui consiste à utiliser la technique du géopositionnement par satellite (GPS) pour rechercher ou dissimuler des « caches » ou des « géocaches » dans divers endroits.
- Course d'orientation : Sport de pleine nature qui se pratique avec carte, boussole et montre qui se déroule en général dans la forêt ou plus rarement en ville. La forme traditionnelle est une course à pied de type tout terrain.

Critères spécifiques : Densité de plantation, étendue. De fait, cette activité est essentiellement pratiquée en Forêt de Soignes, dans le parc de Woluwe et dans les bois de Jette.

VTT

Description du sport : Activité physique et sportive utilisant une bicyclette robuste qui permet de rouler sur un terrain accidenté.

Type de pratique : individuelle

Public cible : large

Sports dérivés : bien qu'il ne s'agisse pas d'une activité dérivée proprement dite, la pratique VTT peut être assimilée à celle du BMX. Dans ce cas, des critères spécifiques peuvent être d'application (voir ci-dessous).

Critères spécifiques : Le VTT se pratique essentiellement sur des terrains accidentés : en pente, avec des revêtements non-travaillés, des obstacles, ... (Figure 12). Dans le cas du BMX, des parcours avec des modules plus contrastés sont plus spécifiquement recherchés. Trois terrain semi-naturels de ce type ont été aménagés en Région de Bruxelles-Capitale.

Équitation

Description du sport : Technique de la conduite du cheval sous l'action humaine, à la fois art, loisir et sport.

Type de pratique : pratique individuelle (avec un cheval)

Public cible : large

Critères spécifiques : la présence d'une infrastructure spécifique est facultative pour la pratique de l'équitation (sentiers aménagés et/ou réservés aux cavaliers). Elle est surtout pratiquée en forêt de Soignes et dans une moindre mesure à la Pede et sur la promenade verte (Figure 13).

b) Offre en parcs et bois en Région de Bruxelles-Capitale

Concernant ce point, l'offre est principalement constituée des bois ou zones boisées présents en Région de Bruxelles-Capitale. On notera les principaux bois suivants propices pour cette pratique :

- la forêt de Soignes, le Bois de la Cambre au sud-est et le parc de Woluwe au sud-est,
- les bois du Verrewinkel, du Keyenbempt et du Kinsendael au sud-ouest,
- les bois du Laerbeek et du Wilder au nord-ouest



Figure 12 : pratique du vélo en espace boisé, de type VTT (à gauche, Cyclotouristes Albertvillois) et de type BMX (à droite, parc de la Héronnière)



Figure 13 : pratique de l'équitation en espace boisé (Sortir en Yvelines)

2.4. Plans d'eau

L'eau peut constituer un support pour une série d'activités sportives. Certaines d'entre elles peuvent se pratiquer sur l'eau, d'autres dans l'eau. Les critères déterminant les usages potentiels de ces plans d'eau sont les suivants :

- Le type d'eau, qu'elle soit traitée, comme dans une piscine, ou non traitée, comme dans un plan d'eau naturel a une implication en termes d'hygiène/salubrité et donc de potentialités des sports pratiqués. Une piscine pourrait en ce sens potentiellement accueillir une multitude de sports, tandis qu'un canal ou étang ne seraient sollicités que pour des sports se pratiquant en surface ;
- La morphologie et la taille du plan d'eau sont également importantes puisque sa forme, en ce compris sa profondeur et l'étendue de sa surface, implique des usages différenciés en termes de pratiques sportives. De même, ce critère est lié au caractère ouvert (tel que le canal) ou fermé (tel qu'un étang) du plan d'eau, le premier cas de figure permettant d'effectuer de longs déplacements continus tandis que le second favorisant plutôt de courts déplacements en répétition ou la pratique de sports peu mobiles ;
- Finalement, le statut du plan d'eau pouvant impliquer son partage avec d'autres utilisateurs tels que des bateaux de transports de marchandises (canal), les activités seront aussi dépendantes de ce paramètre au regard de critères de sécurité et d'accessibilité.

a) Activités sportives pouvant être pratiquées au sein de ces espaces

Canoë, kayak et dérivés

Description du sport : Activité physique de loisir ou sportive, pratiquée avec des embarcations propulsées à la pagaie, notamment le canoë, le kayak, le raft, ou la pirogue. Cette activité est également désignée par « sports de pagaie ».

Type de pratique : pratique individuelle

Public cible : large

Sports dérivés :

- Paddle (sur l'eau) stand up paddle : Activité de navigation sur une planche à l'aide d'une pagaie, généralement en position debout.
- Planche à voile : Activité nautique de glisse utilisant un type d'embarcation à voile minimaliste, constituée d'une simple planche insubmersible, ou flotteur, et d'un gréement articulé à la planche par la base du mât.
- Câble de traction pour sport nautique (ski nautique...)

Critère spécifique : la présence d'une infrastructure spécifique est obligatoire pour la pratique du canoë et du kayak (embarcadère).

Natation

Description du sport : déplacement aquatique avec des techniques spécifiques (crawl, brasse, papillon, ...)

Type de pratique : pratique individuelle

Public cible : large

Sports dérivés :

- L'aquagym est une forme de gymnastique qui se pratique dans l'eau, le plus souvent en piscine. La pression de l'eau évite les chocs et minimise le risque
- Adaptation de sports de ballons (volley notamment) dans l'eau

Critère spécifique : pour des raisons de salubrité et de sécurité (profondeur), le plan d'eau convenant à la pratique de la natation – et dérivé – est une piscine aménagée, filtrée, et de profondeur limitée.

Pêche

Description du sport : Activité de loisir, qui consiste à capturer des poissons

Type de pratique :

Public cible : principalement adulte

Critères spécifiques : La pêche ne pourra se pratiquer sur des plans d'eau ne contenant pas de poissons. Par conséquent, les plans d'eau filtrés voire les certains plans d'eau trop pollués ne peuvent convenir à cette activité.

b) Offre en plans d'eau en Région de Bruxelles-Capitale

L'offre est reprise sur la carte 2.4. Elle est uniquement constituée de plans d'eau non-filtrée. La pratique de sports tels que la natation et l'aquagym n'est donc actuellement pas possible dans l'espace public bruxellois.

Les autres sports considérés, à savoir le canoë, le kayak et autres sports d'eaux ainsi que la pêche peuvent être pratiqués dans plusieurs des plans d'eau non-filtrée.

Le canal est le seul plan d'eau qui s'étend de manière continue. Au sein des zones les plus calmes, il convient donc plus particulièrement à la pratique du canoë, kayak, voire d'autres sports d'eau, bien que la pêche y soit aussi possible.

Plusieurs étangs de taille réduite peuvent convenir à la pratique de la pêche, mais la pratique d'autres sports y semblent délicate.

2.5. Espace public en général

Finalement, certains sports aspirent à être pratiqués dans l'espace public pris dans sa globalité. Ici, le cadre urbain et naturel offert en Région de Bruxelles-Capitale pourra servir au développement de ces activités.

On peut noter que certains équipements ou aménagements sont plus propices à la pratique des sports décrits. Il s'agit donc d'équipements utilisés à des fins tierces, n'étant pas prévus pour la pratique du sport au départ. Par exemple, des escaliers, murets, mobilier urbain et barrières peuvent être appréciés des adeptes de parkour et de street work-out.

Parkour

Description du sport : Activité physique qui vise un déplacement libre et dans tous types d'environnements, en particulier hors des voies de passage préétablies. Ainsi, les éléments du milieu urbain ou rural se transforment en obstacles franchis grâce à la course, au saut, à l'escalade, au déplacement en équilibre, à la quadrupédie, etc.

Type de pratique : pratique individuelle

Public cible : essentiellement des adolescents et jeunes adultes

Critères spécifiques : /

3. Synthèse

L'offre sportive en Région de Bruxelles-Capitale a été décrite suivant 2 grandes catégories d'espaces, en distinguant les infrastructures aménagées spécifiquement pour certaines pratiques et les espaces non aménagés, permettant néanmoins la pratique d'activités sportives. La synthèse vise à établir un bilan croisé. Pour ce faire, les deux cartes suivantes ont été réalisées :

- La première carte (3.1) vise à représenter les potentialités de pratiques sportives de type « multisport », incluant les sports de ballons et, en général, sports pratiqués sur grandes étendues. Elle indique les infrastructures de type « terrains » (terrains de football, de basketball, multisport) ainsi que les grandes étendues de pelouses³ ;
- La deuxième carte (3.2) vise à représenter les pratiques sportives de type jogging et développement de la condition physique. Elle indique ainsi les sentiers, parcours santé et équipement de type fitness.

En outre, une troisième carte a été réalisée. Elle permet d'appréhender les disparités communales au regard de l'offre totale en infrastructures sportives. Pour ce faire, une carte (3.3) et un tableau présentent, pour chaque commune, le nombre total d'infrastructures sportives en espace public, en relativisant ce nombre au regard du nombre d'habitants par infrastructure.

3.1. Offre en terrains « multisports »

Au niveau des potentialités de pratiques sportives dites « multisport », il apparaît que le territoire de la région est globalement bien couvert avec toutefois des niveaux d'accessibilité variés :

- Certaines zones sont situées à moins de 500 mètres de terrains de sport et de grandes pelouses : ces zones ne sont pas majoritaires en Région de Bruxelles-Capitale. Elles sont disséminées sur le territoire régional avec une densité plus importante à l'ouest de la région ;
- Certaines zones sont situées à moins de 500 mètres de terrains de sport mais pas de grandes pelouses : il s'agit surtout des zones plus centrales situées notamment au niveau du « croissant pauvre » ainsi que des communes d'Etterbeek, Ixelles et de Watermael-Boitsfort ;
- Certaines zones sont situées à moins de 500 mètres de grandes pelouses mais pas de terrains de sport, les pelouses constituant ainsi la seule possibilité de telle pratique sportive à proximité. Ces zones s'observent essentiellement en seconde couronne. A noter également l'est du Pentagone dont la principale offre sportive est constituée par le parc Royal ;
- Certaines zones ne bénéficient à proximité ni de terrains de sport ni de grandes pelouses. Dans ces zones, il faut parcourir plus de 500 mètres à vol d'oiseau pour pouvoir pratiquer de tels sports dans l'espace public. Ces zones sont les suivantes :
 - Au sud,
 - o La limite entre Forest et Anderlecht ;
 - o Le contour d'Uccle ;
 - o L'axe Vanderkindere – Janson – Bailli – Saint-Boniface ;
 - o La continuité Hôpital d'Ixelles – Plaine – Saint-Julien ;
 - Au Nord,
 - o Le quartier Bockstael ;

³ Les étendues minéralisées n'ont pas été reprises, au regard de la critique faite au point 2.1

- L'est d'Haren ;
- Le nord-ouest de Neder-Over-Hembeek ;
- À l'est,
 - L'axe Montgomery – Reyers – Meiser – Dailly ;
 - L'axe Sainte-Anne, Sainte-Alix, Stockel ;
- À l'ouest, Neerpede et Erasme ;
- Au centre, le quartier Monnaie

Cette disparité de l'offre ainsi que les caractéristiques des zones non desservies devront être analysées au regard de la demande. De même, il conviendra de voir si les zones desservies le sont suffisamment au regard de l'importance de la demande. Ces points font l'objet de la phase 2 de la mission.

3.2. Offre en sentiers et infrastructures de conditionnement physique

Au niveau des pratiques sportives de type jogging et condition physique, des écarts plus importants sont dessinés au regard de la carte 3.2.

On notera qu'une partie beaucoup plus importante du territoire ne dispose pas d'offre à proximité pour la pratique de ces sports dans de bonnes conditions (il est toujours possible de courir ou de marcher dans l'espace public en général). Dans ce cas-ci, les plus vastes zones de carence sont les suivantes :

- Du sud au nord, la région est traversée par un axe ne disposant pas d'espaces de conditionnement physique, d'Uccle et Forest vers Saint-Gilles et Bruxelles-Ville puis Laeken, Neder-Over-Hembeek, le nord-ouest de Schaerbeek et Haren.
- À l'ouest,
 - Le nord-ouest de Laeken et le nord-est de Jette ;
 - Une poche en forme de croissant de Laeken, vers le centre de Jette, Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe, Molenbeek-Saint-Jean et le nord d'Anderlecht ;
- À l'est,
 - Une poche moins marquée entre le nord de Watermael-Boisfort, l'intersection d'Auderghem, Ixelles et Etterbeek, puis Montgomery et Reyers ;
 - L'est d'Evere et de Woluwe-Saint-Lambert, disposant cependant de la promenade verte, qui peut également constituer un terrain d'accueil convenable pour les activités recherchées ;
 - L'est de Woluwe-Saint-Pierre.

3.3. Infrastructures sportives par commune

Finalement, le Tableau 6 et la carte 3.3 permettent d'avoir une lecture plus globale sur les aménagements sportifs réalisés dans les différentes communes de la Région. En termes de nombre absolu, la Région de Bruxelles-Capitale cumule quelque 600 infrastructures et les communes de Bruxelles-Ville et Anderlecht comptent à elles seules pour près de 40% des aménagements, avec 130 et 124 infrastructures respectivement. Dans l'ensemble des autres communes, le nombre moyen d'aménagements se limite à 21.

Au niveau du nombre d'habitants par infrastructure, Anderlecht et Evere sont les communes les mieux équipées avec près de 1000 habitants par équipements. Elles sont suivies par Jette, Woluwe-Saint-Lambert, Ganshoren et Bruxelles-Villes, qui ont une densité d'infrastructure suffisamment élevée pour maintenir le nombre d'habitants par infrastructure sous le seuil des 1400. Les communes les plus critiques sont Forest, Saint-Gilles, Koekelberg et Schaerbeek, et, dans une moindre mesure Etterbeek pour lesquelles cette valeur atteint presque, ou dépasse, les 5000.

Tableau 6 : Nombre d'infrastructures total et nombres d'habitants par infrastructure au niveau communal

Commune	Population totale	Nombre total d'infrastructures	Nombre d'habitants par infrastructure
Anderlecht	117412	124	947
Auderghem	33161	20	1658
Berchem Ste-Agathe	24224	10	2422
Bruxelles	178552	130	1373
Etterbeek	47180	11	4289
Evere	39556	37	1069
Forest	55613	9	6179
Ganshoren	24269	18	1348
Ixelles	85541	32	2673
Jette	51426	41	1254
Koekelberg	21638	4	5410
Molenbeek St-Jean	96586	29	4024
Saint-Gilles	50659	10	5066
Saint-Josse-ten-Noode	27402	7	3615
Schaerbeek	132590	27	4911
Uccle	81944	30	2731
Watermael-Boitsfort	24619	14	1759
Woluwe St-Lambert	54311	42	1293
Woluwe St-Pierre	41207	16	2575
Région de Bruxelles-Capitale	1187890	614	1935

Ces disparités sont à replacer dans un contexte plus global : les politiques communales sportives ne sont pas forcément orientés vers le sport dans l'espace public. Par exemple, Uccle et Saint-Gilles, qui ont beaucoup d'infrastructures, ont parallèlement de nombreux équipements de type clubs sportifs privés et hall des sports publics couverts, non-repris dans cette étude.

Dans une phase ultérieure, analyse de la demande par type d'espace :

- Cinquantenaire : offre multiple

- Quai Pierron : infras multiples, croissant pauvre, servant pour école